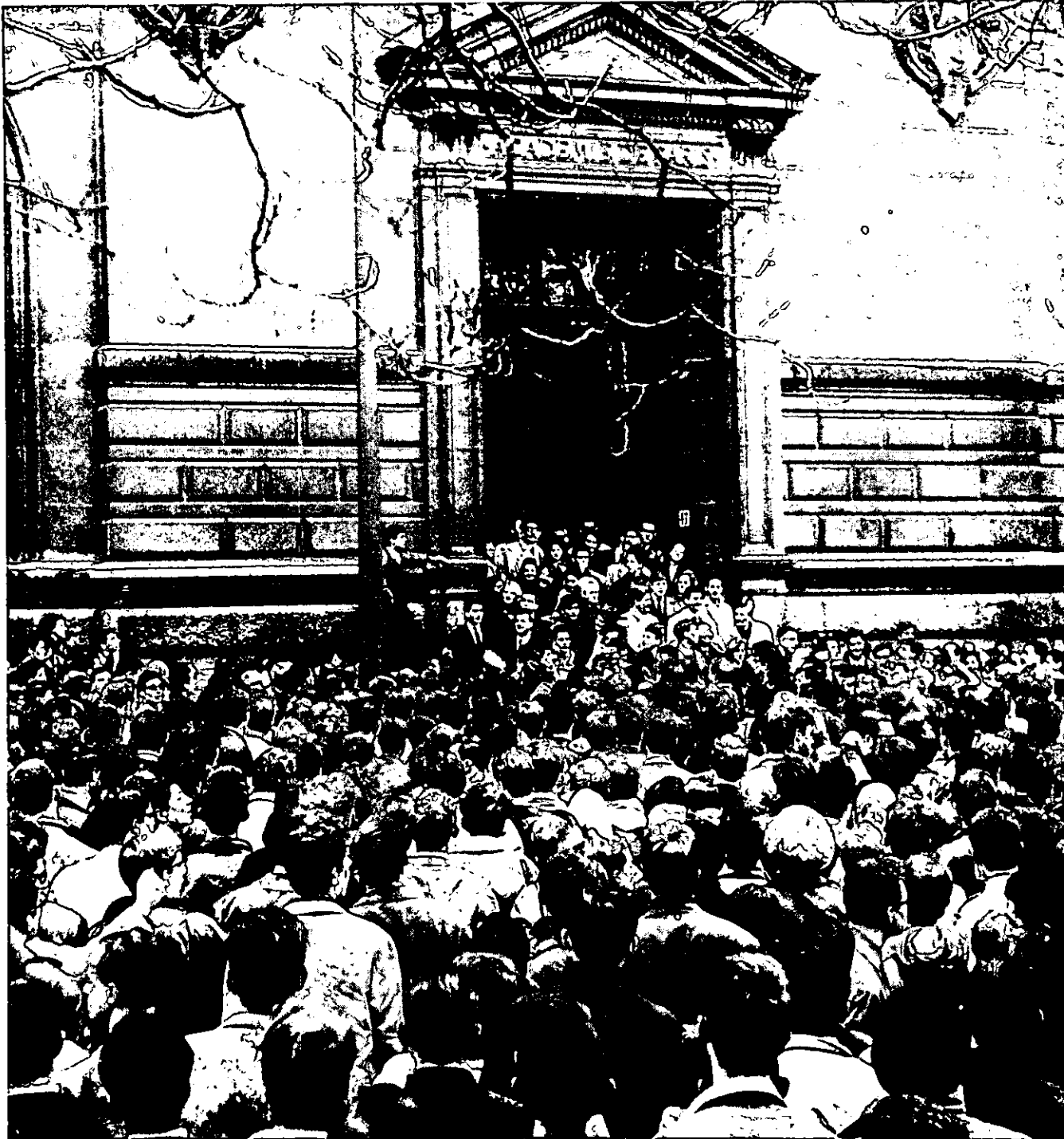


FRANCE-FORUM



Education nationale et nécessités présentes

JAN. 1967 - N° 77 - 2,50 F

La guerre du Viet-Nam est aussi un problème de politique intérieure française. Il est entendu que « prendre position contre la guerre du Viet-Nam » est une bonne manière de se situer à gauche surtout si on fait en même temps la preuve de la qualité progressiste de ce pacifisme en proclamant la responsabilité première et exclusive des Etats-Unis dans le déclenchement et la prolongation de cette guerre. Le thème de l'impérialisme yankee, ennemi de la liberté des peuples, devenu un lieu commun de nos places publiques est notamment développé par des intellectuels, dont on nous dit qu'ils constituent l'avant-garde de la pensée et qui convoquent des tribunaux prestigieux afin que ce pouvoir spirituel, rationaliste et existentialiste, condamne à la face du monde une action dont les Américains portent d'autant plus clairement la responsabilité que l'inéluctable déterminisme du système capitaliste les empêche d'agir autrement qu'ils ne font. Le procès de la politique asiatique des Etats-Unis joue un rôle important à l'extrême-gauche communiste ; il n'est pas non plus négligé par la propagande prélectorale du gaullisme : et on sait que le parti communiste reconnaît « les aspects positifs de la politique internationale du général de Gaulle » de bien meilleure grâce et avec une insistance plus soutenue que la Fédération de la gauche. Qui tente d'apporter quelques nuances interrogatives à ces affirmations péremptoires s'expose à n'être point reçu parmi les colombes, se voit rejeté d'autorité dans le camp des faucons, et les publicistes du gaullisme, qui ont la polémique d'autant plus noble qu'ils se situent davantage à gauche, ne manqueront pas d'expliquer qu'il y a certainement du dollar dans un cas aussi douteux.

En réalité, on compte dans l'opinion française non pas deux mais bien trois positions sur la guerre du Viet-Nam, et s'il n'y a qu'une espèce de véritables colombes, il faut distinguer deux sortes de faucons. Sont en effet faucons ceux qui applaudissent à l'escalade américaine, jugent que la guerre vietnamienne est une croisade menée pour la défense de la civilisation occidentale contre la barbarie communiste et ne verraient que lâcheté munichoise dans un ajustement de compromis qui frustrerait d'une victoire totale les armes américaines. Ces faucons de droite,

qu'on trouve chez les extrémistes du mouvement « Occident » ou dans tels hebdomadaires frénétiques, nostalgiques du colonialisme, ne représentent qu'une fraction assez étroite de l'opinion. Mais il y a aussi des faucons de gauche dont le raisonnement antagoniste est formellement le même et aboutit à la même conclusion belliqueuse que le raisonnement des faucons de droite.

Vouloir le triomphe intégral de toutes les thèses de Hanoï, la comminatioin du Sud-Est asiatique et la défaite des Etats-Unis en punition de leur agressivité impérialiste, n'est-ce pas participer aussi à l'esprit de croisade et préférer à la paix la victoire d'une idéologie ? Lorsque Sartre et les communistes chinois accusent l'Union soviétique de coupable passivité dans la guerre vietnamienne et souhaitent publiquement que Moscou use de contre-escalade et de la menace atomique pour que soit efficacement combattu l'impérialisme américain, les prétendues colombes ne sont-elles pas, en vérité, des faucons ? Lorsque, au cours d'un meeting « contre la guerre au Viet-Nam », le professeur Kastler, le récent prix Nobel, beau type d'homme de gauche et pacifiste insoupçonnable, a le courage de conclure à la nécessité d'une paix de compromis pour mettre fin à la guerre et que le mot seul de compromis soulève les huées d'une partie de l'assistance, cette effervescence fanatique qui donne beaucoup à penser ne serait-elle pas révélatrice d'un naturel de faucon ? Car repousser le compromis dans une affaire où pour des raisons faciles à apercevoir, la victoire des uns sur les autres est absolument exclue, c'est vouloir perpétuer la plus affreuse des guerres.

Guerre en effet qu'il faut interrompre et le plus vite possible, comme le répètent ces authentiques colombes que sont M. Thant ou le pape Paul VI. Reste à créer le climat et à trouver la politique nécessaires l'un et l'autre pour que soit traduit efficacement dans l'événement l'absolu de l'exigence. Toute interprétation manichéenne du conflit qui a priori estimerait intrinsèquement pervers, comme totalitaire ou comme impérialiste, l'un ou l'autre des camps, ne travaille pas pour la paix. D'autant plus que dans cette affaire les responsabilités originelles et les culpabilités sont de toute évidence partagées et qu'à les entasser toutes d'un seul côté,

on maltraite la vérité historique en même temps qu'on massacre les chances de la paix, laquelle devient alors injustice scandaleuse si elle ne se confond pas avec la victoire totale des bons sur les mauvais. Chacun au contraire agit en colombe lorsqu'il conseille à ses plus proches amis l'ouverture aux raisons et à l'analyse de l'adversaire, en même temps que les concessions sans lesquelles ne saurait être entrepris un commencement de négociation. Peut-être les Russes agissent-ils ainsi dans le secret à Hanoï, mais non pas les faucons de notre gauche. Et le rôle des amis européens des Etats-Unis est d'aider les Américains à comprendre combien la poursuite de cette guerre détériore le capital d'amitié qu'ils ont acquis dans le monde, fournit d'arguments leurs adversaires, pousse la Chine dans les voies redoutables de l'extrémisme, risque de solidariser de manière irréparable dans tout le Viet-Nam nationalisme, voire même patriotisme et communisme, introduit une distorsion, politiquement et moralement intenable, entre les moyens et les buts d'une guerre qui menace de détruire à la limite son propre enjeu, ce peuple vietnamien que les uns et les autres entendent protéger ou libérer.

Ce langage, les Européens doivent le tenir aux Américains au nom même de la solidarité atlantique, qui, plus encore qu'une alliance, est un fait de civilisation impossible à raturer. Ce langage est celui dont usaient récemment Jean Lecanuet dans un article paru en tête de « la Revue des Deux-Mondes » et Jacques Duhamel, retour d'un voyage dans le Sud-Est asiatique, dans une série d'articles du « Figaro ». Ce langage se retrouve dans les meilleurs moments et les conclusions du « Colloque juridique » d'octobre, dans lequel les communistes n'ont pu imposer leurs vues verbalement sectaires et qui a apporté, comme l'écrit Jean Lecanuet, un certain nombre « d'éléments utiles à la pacification de l'Asie ». Langage commun par conséquent au Centre et à la gauche modérée. Tant il est vrai que les véritables lignes de partage — par exemple celles qui séparent colombes et faucons — ne coïncident guère avec les divisions électorales que créent, entretiennent et approfondissent dans leur complicité les aveugles passions partisans et l'habileté du pouvoir.

FRANCE FORUM

COMITE DE DIRECTION :

Etienne Borne, Henri Bourbon

42, bd de Latour-Maubourg, Paris-7^e

C.C.P. Paris 14.788-84. Tél. INV. 24-05

Prix de vente au numéro .. 2 F 50

Abonnement : 8 n^{os} par an. 20 F

Abonnement de soutien .. 25 F

DÉCEMBRE 1966

JANVIER 1967

Photos : MAGNUM - REALITES - WINDENBERGER -
STERN - RAPHO - ALMASY - J. HOUZEL -
PRESSEHUSET

Sommaire

77

FORUM

EDUCATION NATIONALE ET SOCIETE INDUSTRIELLE,
AVEC JEAN CAPELLE, ANDRE GRANDPIERRE,
MARCEL RONCAYOLO, CHARLES DELAMARE .. 2

PROBLÈMES

PRODUIRE ENSEMBLE,
PAR MAURICE BYÉ 11

SYNDICATS : UNE PROPOSITION NOVATRICE
PAR PHILIPPE FARINE 26

QUESTIONS D'AUJOURD'HUI

UN NOUVEAU MYTHE : LA PILULE,
PAR CECILE DELANGHE 15

ÉTUDE

L'ESCALADE CONSTITUTIONNELLE,
PAR MAURICE-RENÉ SIMONNET 19

DOSSIER

LES CHRETIENS ET LA POLITIQUE,
PAR GÉRARD ADAM 22

LITTÉRATURE

UNE POÉSIE FAITE D'IMAGES : PAUL ELUARD,
PAR JEAN ONIMUS 27

POLÉMIQUES ET DIALOGUES

COLOMBES ET FAUCONS 1

PROPOS DU TEMPS

PUISSANCES ET IMPUISSANCES DE LA POÉSIE
PAR ETIENNE BORNE 38

NOTES DE LECTURE

L'HOMME SÉPARÉ,
DE JACQUES CHARPENTREAU,
PAR RENÉ PUCHEU 33

LES PAYSANS DANS LA SOCIETE FRANÇAISE,
DE MARCEL FAURE, PAR MICHEL CUPERLY .. 34

UN PRÉSIDENT POUR QUOI FAIRE ?
DE PIERRE AVRIL, PAR JANINE MOSSUZ 36

CHINE-U.R.S.S.,
DE FRANÇOIS FEJTO, PAR E. GUIKOVATY 35

EDUCATION NATIONALE ET SOCIÉTÉ INDUSTRIELLE

avec

Jean CAPELLE Marcel RONCAYOLO
André GRANDPIERRE Charles DELAMARE

HENRI BOURBON

L'opinion se rend de mieux en mieux compte du rôle joué par l'Université dans la collectivité nationale. Elle commence à s'apercevoir que les problèmes universitaires concernent tous les Français dans la mesure même où ceux-ci ont de plus en plus le souci de l'avenir, car c'est en fait la France de demain que l'Université prend en charge. Nous disons bien les problèmes car ils sont multiples, en apparence disparates, encore qu'ils requièrent des solutions qui devraient être convergentes dans une grande pensée réformatrice, avant de l'être dans les structures elles-mêmes.

Et peut-être peut-on regretter que les novations proprement universitaires soient l'effet et le reflet des changements dans l'ordre démographique, technique, culturel, alors qu'elles devraient les précéder, les prévoir, les orienter. Dans une telle perspective on pourrait mettre en question les réformes en cours dans l'enseignement du second degré et dans l'enseignement supérieur, réformes dont le détail est vivement débattu, mais qui n'ont jamais été vraiment l'objet d'une controverse globale et synthétique. L'horizon des mieux informés et des plus ouverts est trop souvent limité pour des raisons de probité intellectuelle à leur propre discipline, spécialité ou ordre d'enseignement.

Nous ne prétendons pas ici embrasser dans sa totalité l'immense problème de la réforme de l'Université, mais nous avons choisi une approche précise : celle de la place de l'Education Nationale dans la Société Industrielle telle qu'elle se constitue sur un rythme accéléré. Une telle société développe des besoins qui sont à la fois de technique et de culture. La fonction de l'Université qui, toute renouvelée qu'elle soit, répète sa vocation la plus traditionnelle, n'est-elle pas précisément de faire converger la qualité de la culture et le haut niveau technique nécessaires tous deux à une civilisation moderne.

Ni la Société industrielle sans l'Université, ni l'Université en dehors de la Société industrielle, ne pourraient dès lors apporter une solution valable aux problèmes qui leur sont propres. Nous avons donc fait appel pour traiter ce sujet à des personnalités dont les compétences et les expériences sont incontestables tant dans la Société industrielle que dans l'Université :

M. le Recteur Jean Capelle, ancien directeur de la

Pédagogie et de l'Organisation scolaire au ministère de l'Education nationale, professeur à la Faculté des Sciences de Nancy ; M. André Grandpierre, président d'honneur de la Compagnie Pont-à-Mousson, président du Centre national du Commerce extérieur ; M. Marcel Roncayolo, agrégé de l'Université, directeur d'Etudes à l'Ecole pratique des Hautes Etudes ; M. Charles Delamare, inspecteur des Finances, directeur général de la Banque de Construction et des Travaux publics.

L'Université devant les nécessités du progrès économique et social

CHARLES DELAMARE

Nous devons parler de l'Education nationale considérée, comme l'indique Bourbon, dans l'optique des besoins de l'économie, notamment, en matière de production industrielle et de recherche scientifique. Lorsque nous disons, besoins de notre économie, nous ne voulons pas dire uniquement besoins nés du mouvement propre de notre économie, mais aussi besoins qui seraient déterminés de façon volontaire pour donner à notre pays et à l'Europe des Six une situation plus favorable par rapport à la concurrence que nous trouvons du côté des Etats-Unis et de l'URSS. Sur ce dernier point, ce que l'on dit paraît toujours très brutal, très simpliste, car par exemple, si l'on se fixe comme but de « rattraper les Etats-Unis », on se heurte à des quantités d'objections. Ce que je veux dire, c'est que pour combler une partie de notre retard par rapport aux Etats-Unis, dans tous les domaines de la vie, il est essentiel de faire un effort tout particulier dans l'Education nationale qui doit nous offrir un raccourci permettant de rejoindre les Etats-Unis. Sur le plan économique, je suis très alarmé par la conquête de l'industrie européenne qui se dessine actuellement. Les entreprises américaines trouvent dans le Marché Commun un cadre qui leur convient parfaitement parce qu'elles sont habituées à répondre aux conditions d'un marché de 180 millions d'habitants. Malgré le tarif douanier commun elles ont développé leurs importations en Europe et devant elles se trouvent des industries, des sociétés, qui réagissent de façon nationale et c'est normal puisqu'elles sont bâties sur des

structures juridiques particulières, qu'elles sont soumises à des législations fiscales différentes, etc. Le Marché Commun a donc de plus en plus comme principal bénéficiaire les entreprises des Etats-Unis qui jouent parfaitement leur rôle et ont bien raison de le jouer. Mais cela pose un problème très grave aux pays du Marché Commun. Si nous nous attaquons aux rapports de l'Education nationale et de l'Economie, c'est parce que cette dernière doit réagir contre la concurrence américaine non seulement par des parades juridiques ou par des combinaisons financières, mais doit pouvoir mettre en ligne une population ayant bénéficié d'une éducation telle qu'en matière de recherche scientifique, d'organisation du travail, d'application pratique des méthodes industrielles, elle ne soit pas inférieure aux Américains et même, si possible, soit de meilleure qualité.

ANDRE GRANDPIERRE

Je suis tout naturellement d'accord avec votre point de vue, à savoir, que l'Education nationale joue un rôle capital dans les progrès économiques et sociaux d'un pays. Il est clair que c'est en ajustant la formation des jeunes Français à leurs aptitudes et aux besoins de l'économie que l'on donnera à notre pays ses meilleures chances et l'Education se trouve ainsi être la clé de notre prospérité et des améliorations sociales. On s'en doute depuis longtemps, mais il ne semble pas que jusqu'ici l'on ait tout à fait traduit cette vérité dans les actes d'une façon très objective. Quand on parle de donner une éducation conforme aux aptitudes de chacun, cela pose tout le problème de l'orientation des jeunes Français au cours de leur éducation et même plus tard dans la vie. Quand on parle d'ajuster cette formation aux besoins de l'économie cela implique tout naturellement de s'adapter aux progrès très rapides de la science et de la technique, à leur évolution constante, et d'avoir par conséquent, un système très différent de celui que nous appliquons encore actuellement ; c'est tout un problème, et se poser ces questions c'est être au cœur des sujets qui nous préoccupent tous actuellement en matière d'éducation.

JEAN CAPELLE

Un des besoins essentiels de l'Education nationale, pour répondre à cette préoccupation, aux besoins de l'économie et aux besoins sociaux, serait de disposer d'une prévision à assez long terme des besoins. Des plans secondaires de quatre ou cinq ans ont été élaborés, et se sont révélés efficaces ; ils reposaient sur les structures existantes : ils portaient sur la construction d'un certain nombre de bâtiments, mais ne traduisaient guère l'évolution de la politique même de l'Education nationale. Ce qui manque c'est un plan de cette politique, et par conséquent un plan à long terme. Vous avez fait allusion à la situation des Etats-Unis et à celle de l'Union Soviétique qui, à certains égards, il est vrai, sont en avance. Nous sommes en retard, un retard relatif d'ailleurs, pour un certain nombre de raisons. L'une vient de la rigidité des structures. Notre système éducatif est resté fondé trop longtemps sur la pratique suivant laquelle, à la fin de l'école primaire élémentaire, les enfants se partagent

en trois courants dont les chances de promotion sont différentes. Les Etats-Unis et l'URSS n'ont pas ce clivage préalable ; la vieille Europe l'a, l'Angleterre l'a encore, l'Allemagne l'a gardé profondément, l'Italie essaie de le secouer, la France aussi. Le principal remède à cette inégalité qui est sociale, me paraît résider dans une structure mettant en place ce que, sous des noms différents, représente l'école moyenne, celle du cycle d'orientation. Cela constitue une réponse, mais à long terme, à la question que vous avez posée et qui revient, au fond, à détecter les cerveaux les plus capables d'assurer le progrès et la compétition, cela nous ramène à repenser la mission de l'Université. Il faut que nous ne perdions pas trop de bons cerveaux, de ceux qui sont en particulier capables de créer ; l'Université doit se préparer à les accueillir et à les épanouir.

Le Colloque de Caen a été sérieusement centré sur cette préoccupation qui est une responsabilité de l'Université ; mais, pour l'assurer, l'Université a besoin de reconsidérer non seulement sa mission propre d'enseignement, mais aussi, au titre de la Recherche, le champ plus vaste de l'ensemble des enseignements avec lesquels son enseignement doit s'articuler.

Ainsi se trouve posée, en particulier, la question de savoir quelle doit être l'attitude de l'enseignant à l'égard des conditions d'éveil des vocations pour la Recherche, et ceci dès le début des études secondaires.

Une autre cause de retard est liée aux difficultés que l'Université éprouve pour donner une réponse aux besoins de recherche dans le domaine technologique : toujours à cause du poids des vieilles structures, c'est l'absence d'une organisation suffisante au niveau supérieur de la technologie. Nous sommes un des rares pays qui ne possède pas d'université technique. Le nom importe peu, mais la chose me paraît absolument essentielle. Je ne vais pas chercher de querelle aux grandes écoles ; les grandes écoles, nous nous en réjouissons, contribuent à maintenir une politique de qualité que l'Université engagée dans des problèmes de masse, n'est pas toujours en mesure de soutenir. Mais il y a deux facteurs qui pèsent de plus en plus sur le destin des grandes écoles. Le premier c'est que les liaisons interdisciplinaires qui sont de plus en plus indispensables, peuvent difficilement être assurées dans des écoles trop petites, trop nombreuses et trop isolées. La deuxième c'est que nos grandes écoles sont l'héritage d'une époque où la connaissance acquise constituait un bagage suffisant pour l'exercice des responsabilités ultérieures, alors qu'aujourd'hui, ce qui compte, c'est une attitude plus dynamique à l'égard de la connaissance, c'est l'ouverture sur la connaissance en devenir, bref, c'est la recherche. Pour permettre aux grandes écoles de mieux coopérer dans la recherche, il faudra résoudre à leur profit des problèmes d'association ou même d'intégration dont l'aboutissement serait la constitution d'unités puissantes d'enseignement supérieur et de recherche, orientées vers les différents secteurs de l'économie, et que l'on appelle généralement « universités techniques ».

Dans cette conception des rapports entre l'Université et l'économie, celle-ci est entendue dans son sens le

plus large, et cela implique qu'il soit mis fin à l'archaïque ségrégation qui pèse encore sur les enseignements orientés vers les besoins du monde agricole.

éducation et conscience globale du développement

MARCEL RONCAYOLO

Cette adaptation entre enseignement et développement suscite de mon côté quelques remarques. Il existe d'abord un problème quantitatif : trouver les chercheurs, les ingénieurs, les cadres. Ce problème peut être résolu par ce que M. le Recteur Capelle a appelé « la prospection des cerveaux ». En second lieu, un problème qualitatif, qui provient des structures de notre enseignement et des relations encore difficiles que nos universités, par exemple, entretiennent avec le secteur économique. Mais peut-être existe-t-il, au fond, un problème plus ample : il ne s'agit plus de former tels ou tels individus, telles ou telles catégories d'ingénieurs ou de cadres, mais de faire naître la conscience globale du développement dans l'ensemble du pays. Cet « enseignement » ne s'adresse plus à un public déterminé, à un moment de sa formation : il s'agit d'une éducation permanente, d'« éclairer » le cas échéant les réactions socio-culturelles du pays. Certains blocages — par exemple une certaine incompréhension des échanges, du rôle du commerce extérieur — tiennent peut-être moins aux entrepreneurs eux-mêmes qu'à un phénomène de société globale.

En ce qui concerne la prospection des cerveaux, je pense aussi que c'est au niveau de cette école moyenne qu'il faut l'exercer. Mais cela ne remet pas en cause seulement les structures de notre enseignement, mais aussi des aspects plus profonds : critères de classement, de recrutement, de sélection ou d'orientation ; méthodes pédagogiques. Est-il bon, par exemple, de continuer à définir les élèves en deux groupes, aussi strictement et scolairement opposés que littéraires et scientifiques ? Est-il bon de valoriser — je m'appuie ici sur une étude peut-être irritante mais éclairante aussi de P. Bourdieu sur les « Héritiers » — de valoriser, dis-je, l'acquis familial et de délivrer un enseignement trop « allusif », s'adressant à un groupe culturel déterminé ? Enfin, est-il bon, de s'attacher à un enseignement qui classe et distribue plutôt qu'à un enseignement qui familiarise les élèves avec un certain nombre de notions fondamentales ?

ANDRÉ GRANDPIERRE

Les considérations qui viennent d'être développées rejoignent les préoccupations fondamentales que j'exprimais au début quand je disais qu'on ne traduit pas d'une façon assez objective, à mon avis, les besoins d'orientation en fonction des aptitudes et de l'économie du pays. Je ne critiquerai pas les réalisations très importantes qui se font et qui s'amplifient actuellement, mais je pose le problème sur le plan des principes de l'orientation et de la formation. A cet égard, j'ai déjà développé un certain nombre d'idées concernant les méthodes de sélection, les méthodes

d'orientation à coups d'examen, à coups de bachotage qui me semblent ne correspondre vraiment ni aux aptitudes ni aux besoins. Bien sûr, c'est peut-être commode de se confier à des examens impersonnels pratiqués par des examinateurs qui voient pendant quelques heures, parfois quelques minutes, des candidats et qui n'ont aucune responsabilité ni dans leur formation ni dans leur carrière, mais dont la décision décidera de toute leur vie. C'est peut-être commode, cela évite des réclamations de la part de certains parents ou de certains élèves, on se lave les mains, un peu à la manière de Ponce Pilate, mais ce n'est pas très courageux, ce n'est pas non plus très intelligent, et il faudrait absolument que les parents, et les Français d'une façon générale, réfléchissent de plus en plus à ce problème et se disent qu'il y a d'autres moyens, certainement bien meilleurs, bien plus sages aussi à l'égard des élèves eux-mêmes pour garantir leur avenir, que les moyens actuels. Il faudrait que les parents se disent en premier, et plus tard dans la vie, que les gens se disent eux-mêmes : je ne veux pas acquérir un diplôme, je veux acquérir la formation la plus conforme à mes aptitudes et qui me permettra par conséquent de rendre les meilleurs services et rendant les meilleurs services, de tirer le meilleur parti aussi des dites aptitudes. Voilà ce qui serait la sagesse, mais que peu de gens comprennent. On veut avoir un diplôme ; une fois qu'on a le diplôme on se dit : j'ai mon diplôme, tout m'est dû, alors que dans l'évolution continue où nous vivons, rien ne peut être dû !

HENRI BOURBON

Excusez-moi, Monsieur le Président, mais au départ, le plus souvent les situations intéressantes du secteur public comme du secteur privé sont obtenues en fonction des diplômes possédés. Cet état de choses détermine forcément un certain état d'esprit.

ANDRÉ GRANDPIERRE

Vous avez raison et quand je parle de réformer à cet égard les idées des Français je n'exclue pas du tout les chefs d'entreprise, bien au contraire.

Mais il y a une autre partie importante du débat, que je trouve également essentielle, c'est l'adaptation permanente, par l'éducation pendant toute la vie de l'homme, de façon à permettre justement les conversions, les adaptations, les perfectionnements nécessaires et de faciliter les promotions sociales. Ainsi celui qui n'a pas pu, pour un certain nombre de raisons, parfaire à son instruction pendant les jeunes années, saura qu'il lui est toujours possible dans la suite de rattraper le temps perdu, à la fois pour lui-même et pour le pays. Il me semble qu'un très gros effort devrait porter de ce côté ; il est en route, mais sans doute pas avec l'ampleur qui serait nécessaire.

HENRI BOURBON

Je voudrais poser une question précise à Delamare. Il sort de deux grandes écoles : l'École Normale Supérieure et l'École Nationale d'Administration. Que pense-t-il de la situation actuelle qui crée dans l'administration et même dans le « privé » une sorte de privilège à vie pour ceux qui peuvent se prévaloir de

leur passage à l'ENA ou à Polytechnique? Pas d'avenir brillant, pas de salut administratif hors de l'ENA... Ceux qui n'ont pas le label ENA, X, ou Normale Supérieure, ont aujourd'hui l'impression que leur carrière est « bouchée ». Ainsi l'évolution ne va pas, en fait, dans le sens souhaité par M. Grandpierre.

finalité de l'enseignement la formation et non les diplômes

CHARLES DELAMARE

Ce qui est affligeant c'est que même ceux qui sortent de l'ENA, ou d'une autre grande école, ont aussi l'impression d'avoir leur carrière bouchée. Cela condamne tout le système parce que les gens qui n'ont pas réussi leur concours sont marqués par cet échec dans leur vie professionnelle et même dans leur vie personnelle, et que bien souvent les gens qui ont réussi sont mécontents, car il y a une telle valorisation des concours qu'une fois franchie la porte de telle ou telle école, on s'attend à trouver le paradis et l'on découvre la terre et les travaux quotidiens. C'est bien triste, mais le mal ne s'arrête pas là. Il est caractéristique de l'ensemble de notre système universitaire. Il est particulièrement symbolique d'une rigidité générale des structures. Ce qui me frappe dans cette discussion c'est que tout le monde est d'accord pour remettre en question les structures de notre Education nationale dont la tradition et l'organisation remontent au Moyen Age. Il y a une double révolution à accomplir dans l'Education nationale et par l'Education nationale. C'est dire aussi qu'il y a une double difficulté. L'Education Nationale est en pleine fermentation parce qu'elle ressent de façon encore trop feutrée la pression des besoins, nés du défi des pays plus évolués.

Il y a dix ans, on avait plutôt à l'esprit le défi soviétique, maintenant on prend beaucoup plus conscience d'un défi américain. Le résultat de cette prise de conscience est que les Européens, peu à peu, pas assez vite à mon avis, perdent ce sentiment de supériorité intellectuelle qu'ils avaient vis-à-vis des « barbares » russes ou américains, et ils commencent à comprendre qu'ils sont en retard même sur le plan intellectuel par rapport à ces deux grands rivaux. Il faut donc opérer un bouleversement à l'intérieur de l'Education nationale pour permettre à celle-ci de transformer les mentalités qui sont encore marquées comme le disait M. Grandpierre à l'instant, par des habitudes rétrogrades, telles celles tenant au respect du mandarinat qui nous empêchent de rattraper des gens à l'allure plus libre comme les Américains. Ceux-ci n'ont pas la superstition des diplômes mais savent quand même qu'il faut avoir des diplômes et ils s'organisent pour préparer le maximum de jeunes à obtenir la formation optimale, compte tenu de leurs dons.

JEAN CAPELLE

Je ne peux que me réjouir de ce que le président Grandpierre vient de dire au sujet du problème des relations diplômes-professions. Mais les mentalités qui sont, en effet, à réformer là-dessus, ne peuvent pas

l'être par la seule action de l'Education nationale. Je me retournerai alors vers les professions elles-mêmes en leur disant que si le diplôme est devenu un titre que l'on exploite jusqu'à la retraite, la faute en incombe, dans une mesure qui est large, à l'Administration, si l'on songe, par exemple, aux classements réglementaires des ingénieurs diplômés; mais la responsabilité doit être partagée par les professions elles-mêmes. Si les professions prenaient l'habitude d'oublier les diplômes, au fur et à mesure que la valeur propre des hommes est consacrée par l'exercice des responsabilités, les expressions « sorti de l'ENA », « sorti de Polytechnique » ne seraient pas, ainsi que le notait M. Bourbon, attachées aux hommes jusqu'à la fin de leurs jours. Il y a des hommes de très grande qualité qui ont parfaitement réussi dans la vie et qui, à l'âge de cinquante ou soixante ans, gardent encore au fond d'eux-mêmes l'amertume d'un échec à l'X. L'X offre à la nation une sélection d'hommes remarquables, il est dommage qu'en contre-partie de cette magnifique action elle fabrique des non-polytechniciens. Je prends Polytechnique comme exemple, mais on pourrait dire cela de toutes les grandes écoles. En l'état actuel des esprits sur la valeur de sélection et sur la portée permanente des examens, l'Education nationale, qui doit préparer aux examens, est naturellement conduite à faire du diplôme une finalité alors que l'éducateur voudrait, aimerait certainement mieux, s'attacher à la formation des hommes.

HENRI BOURBON

Mais comment passer pratiquement de ce stade où le diplôme est la finalité de l'enseignement au stade où la formation doit être le principal souci de l'éducation donnée dans les établissements scolaires et les universités?

ANDRE GRANDPIERRE

Je voudrais préciser que la responsabilité de la part des professions est certaine, elle existe au premier chef de la part du plus grand employeur de France, c'est-à-dire de la part de l'Etat. Il y a des carrières qui sont pratiquement inaccessibles à tel ou tel Français qui ne sont pas munis de tel ou tel diplôme. Il y a quelquefois des possibilités d'avancer « en sortant du rang », mais elles ne sont pas commodes et ne mènent pas toujours au sommet. Vous parliez de Polytechnique, j'ai connu un camarade à qui il est arrivé l'aventure suivante: il était sorti de l'Ecole dans un corps nouvellement créé qui s'appelait le Corps des Ingénieurs de l'Artillerie navale; il est entré ensuite dans une grande compagnie qui, depuis lors, est devenue nationale. Dans cette compagnie que je ne nommerai pas, on a cru qu'il était « bottier » parce qu'il était sorti dans un corps officiel d'ingénieurs. Alors, on l'a immédiatement agréé dans des postes importants, on l'a fait bénéficier d'un avancement très rapide et tout à coup on s'est aperçu, malgré cette dénomination d'ingénieur d'un corps de l'Etat qu'il était sorti dans un rang modeste. Eh bien, à partir de ce moment là, on lui a fait marquer le pas jusqu'à la fin de sa carrière; avouez que de tels errements sont peu intelligents et peuvent être fort injustes.

JEAN CAPELLE

Supposons que les diplômes deviennent des titres provisoires, il en résulterait pour les enseignants, la possibilité de recourir à une pédagogie plus directe et plus libre, car la réforme des examens suivrait; je crois que c'est le plus gros morceau qu'il convient d'attaquer, au stade pré-universitaire, car il est impossible d'organiser des programmes qui ne soient pas « démentiels », pour reprendre l'expression du recteur Sarrailh, tant que les examens subsisteront sur les bases actuelles; une vraie réforme des examens donnera aux éducateurs la liberté indispensable pour l'exploitation des programmes et conduira à une participation plus active des élèves. A cette pédagogie dynamique, il faut associer l'idée d'orientation qui a été tout à l'heure évoquée; il y a toute une attitude à cultiver dans le public, chez les parents, sur cette question d'orientation. La plupart des parents manquent d'informations. Aussi les ambitions scolaires se développent-elles de façon anarchique, vers les voies dont on a entendu parler, et qui, le thème de la démocratisation aidant, sont souvent celles des ambitions maximales, indépendamment, trop souvent, d'une considération suffisante des goûts et des aptitudes de l'enfant. Les moyens d'orientation existants doivent être considérablement accrus pour assurer la plus large information des familles, présentant les diverses voies possibles, indiquant aussi quelle sera la densité de l'emploi dans ces diverses voies, de façon que se produise, aussi libéralement et objectivement que possible l'ajustement nécessaire entre trois domaines qui ne s'accordent pas spontanément si l'on n'y prend pas garde: les aptitudes des enfants, les ambitions des familles et les besoins de la société.

MARCEL RONCAYOLO

Je vais prendre le problème des examens par une autre perspective qui intéresse plutôt la structure interne de l'Université. Je suis peut-être moins optimiste que Charles Delamare en ce qui concerne la fermentation qui existe actuellement dans nos Facultés. C'est sans doute vrai des Facultés des Sciences; plus contestable dans nos Facultés des Lettres et des Sciences humaines. Le sociologue A. Touraine a dit que notre société changeait sans avoir conscience de son changement. Cette conscience est peut-être encore plus faible dans l'Université. Cela explique notre système d'examens et de diplômes. Les Facultés forment des professeurs du second degré. Le diplôme acquis, tout rapport peut disparaître entre ceux-ci et les Facultés. J'ai été très surpris, voici quelque temps, au cours d'un stage consacré à l'initiation économique et sociale, des résultats d'une rencontre, trop exceptionnelle encore entre professeurs du second degré et chercheurs ou jeunes professeurs de l'enseignement supérieur. Ce fut, je pense, une découverte réciproque. Les jeunes chercheurs ne pensaient pas que leurs inquiétudes, leur approche des problèmes pouvaient intéresser à ce point le maître confirmé du second degré. Inversement, ces professeurs du second degré avaient l'impression que l'Université avait rempli son rôle à leur égard: ils découvraient avec étonnement la richesse d'un dialogue poursuivi.

initiation économique et sociale

ANDRE GRANDPIERRE

Je voudrais attirer l'attention sur la très grande importance de cette initiation économique et sociale en donnant des arguments très concrets à ce sujet. Formation sociale: il serait extrêmement important que, dès l'enseignement de base, les jeunes Français soient communément informés des problèmes sociaux, des lois sociales, des préoccupations que les Français doivent avoir les uns pour les autres, de façon que, lorsqu'un problème social se pose pour eux dans la vie réelle, ils aient au moins déjà appris à parler le même langage, qu'ils aient appris à se comprendre, alors qu'actuellement encore il est clair qu'entre représentants patronaux et représentants ouvriers il y a trop de difficultés à se comprendre. On n'a pas la même initiation, souvent on n'en a pas eu du tout dans le domaine social, ce qui rend encore, ensuite, le dialogue et la confrontation plus difficiles. Les discussions sociales qui sont génératrices de grèves, de conflits, sont extrêmement préjudiciables à l'économie et, précisément au progrès que nous cherchons à réaliser. Je suis persuadé que nous éviterions un grand nombre de ces discussions et de ces incompréhensions, si à la base de l'éducation il y avait une initiation à la vie sociale qui soit donnée d'une façon très objective et de la même façon à tous les jeunes Français. Voilà un premier point.

Parlons, maintenant, si vous le voulez bien, du problème de l'initiation économique. Quand on parle de l'intérêt qu'il y a à donner une initiation économique, on ne s'imagine peut-être pas très bien quelles peuvent en être les conséquences et devant quels problèmes on se trouve. On se dit que pour progresser il faut produire davantage, il faut être capable de construire des usines, de réaliser des transports, terrestres, maritimes, aériens, d'aménager des canaux, des ports, que sais-je? Oui, on sait cela, mais l'on ne se représente pas toujours l'effort que cela demande, ce que cela signifie d'ici vingt ans par exemple. Si l'on se place à l'horizon du Plan, c'est-à-dire, cinq ans, on a une vue tout à fait insuffisante des choses, tandis que si on se place à l'horizon de 1985, qui est celui de l'Aménagement du Territoire, on commence alors à comprendre. Je vais vous citer l'exemple du domaine dont je m'occupe tout particulièrement en ce moment, celui du Commerce extérieur. Je pense qu'il y a peu de Français, et aussi peu de professeurs, qui se doutent que pour réaliser une expansion de 5% par an, comme le prévoit le Plan, expansion qui correspond à une augmentation du niveau de vie des Français de 3,5% par an, (ce qui apparaît à tout le monde comme modéré, pour ne pas dire modeste) si l'on veut poursuivre une progression de ce genre pendant vingt ans, ce qui nous permettra à peu près de doubler le niveau de vie actuel des Français dans cet espace de temps, cela signifie que notre production nationale doit être multipliée par 2,5, ce qui exige un effort considérable. Cela signifie aussi que nos exportations qui sont actuellement de 50 milliards par an, devront être de 250 milliards en 1985 pour équilibrer les achats que nous serons obligés de faire à l'étranger afin d'ali-

menter ce développement de production. Alors, si les professeurs, les milieux chargés de l'Éducation nationale, les Français, se rendaient compte de l'énormité de ce problème, ils comprendraient qu'il faut préparer les jeunes Français à cet effort et que, pour prendre un exemple concret, il faut absolument développer chez nous l'enseignement des langues étrangères si nous voulons être capables d'écouler 20 % de notre production sur tous les marchés du monde. Voilà une notion que tout le monde comprendra, je crois, si on veut bien la répandre auprès de la jeunesse et aussi auprès du corps professoral.

JEAN CAPELLE

La constatation de l'importance des problèmes sociaux et des problèmes économiques devrait avoir une incidence dans l'éducation secondaire elle-même. Malheureusement les programmes de l'éducation secondaire restent définis par une liste de disciplines fixées *ne varietur* et exclusives d'autres disciplines. On les appelle : histoire, géographie, mathématiques, etc. A l'époque des liaisons interdisciplinaires on pourrait peut-être reconsidérer les catégories trop bien cloisonnées et chercher, en particulier, comment les problèmes de civilisation, d'histoire, de sociologie, de civisme, d'économie, pourraient être repensés dans un contexte de sciences sociales.

A propos d'une remise en question des disciplines éducatives, j'ai vu récemment dans un centre de formation d'adultes à Abidjan que pour améliorer la culture générale de jeunes travailleurs — dont le bagage scolaire était sommaire, donc plein de lacunes — on n'hésitait pas à consacrer une soirée, d'un temps pourtant limité, à les faire jouer aux échecs. J'ai trouvé que c'était une initiative intéressante, car il n'est pas certain qu'elle sacrifie le nécessaire au superflu. C'est dire que l'appréciation des choix à faire pour insérer dans les programmes et dans les méthodes des activités plus rentables, mériterait d'être étudiée. Mais revenons aux lacunes. Vous parliez tout à l'heure des scientifiques et des littéraires ; notre enseignement secondaire vit toujours sur ce curieux postulat qu'il y a des jeunes qui sont faits pour les Lettres et d'autres qui ont la bosse des mathématiques ; ayant admis ces deux races de Français, on a développé les programmes en conséquence. Les sciences sociales se trouvent ainsi réservées aux Facultés des Lettres sous forme d'une annexe dans la dénomination ; de la même façon les sciences économiques ont été accrochées aux Facultés de Droit ; en conséquence de quoi, les étudiants des Facultés des Sciences ne reçoivent pas de formation socio-économiques. Jusqu'à présent, seules les écoles d'ingénieurs ont commencé à se préoccuper de ce problème. Mais il faut s'y intéresser pour l'ensemble des milieux scientifiques qui, en grande partie, vont être en contact de plus en plus étroit avec les applications économiques des techniques. Cela pose le problème d'une révision des programmes ; or, chaque fois que l'on a remis un programme en question, on a constaté que les participants qui sont presque nécessairement des spécialistes, veulent profiter de l'occasion pour, acceptant des sacrifices dans les disciplines des autres, obtenir un accroissement en faveur

de leur propre discipline. Pratiquement, le problème reste insoluble tant que l'on cherchera à le traiter avec des spécialistes.

clivages et cloisonnements

MARCEL RONCAYOLO

Cette description de notre enseignement est inquiétante, parce que les disciplines telles qu'elles existent dans le second degré, paraissent alourdir notre enseignement supérieur ; inversement, le rôle et l'importance des clivages existant dans le Supérieur freinent de profondes transformations dans le second degré. Or, notre système éclate aux deux extrémités : dans l'enseignement secondaire, il serait peut-être utile d'entrevoir à plus ou moins brève échéance des remaniements, une certaine convergence des disciplines pour donner une meilleure efficacité et un contenu moins sporadique à notre enseignement. Inversement, à l'autre extrémité, nos disciplines traditionnelles, avec leur cloisonnement strict, ne correspondent pas toujours aux exigences de la recherche.

Pour prendre un exemple que je connais de près, il paraît difficile de former un géographe qui s'occupera de questions rurales ou urbaines, « à l'abri » de tout contact avec la sociologie et l'économie ; de même, est-il excessif de former des spécialistes de « l'économie spatiale » à l'abri des géographes. Ce double éclatement nous forcera vraisemblablement, à long terme, à examiner globalement la structure de notre enseignement et peut-être à remettre en cause la notion même de disciplines. Sacrifice difficile, sans doute prématuré : mais les disciplines ont-elles une valeur éternelle ou correspondent-elles dans leur contenu réel à certaines structures mentales et à un certain âge de l'humanité ?

Dans le même esprit, je voudrais revenir sur la division entre littéraires et scientifiques. Il faut bien admettre aujourd'hui la nécessité d'un certain langage mathématique. Ce langage n'est pas forcément difficile à acquérir, ni, moyennant certaines conversions de méthode, ingrat. Il ne s'agit pas, évidemment de sélectionner par là de brillants mathématiciens, ce qui suppose peut-être d'autres critères, mais de diffuser, de « vulgariser » une certaine forme de mathématiques, qui appartient à la culture de l'homme contemporain. De même qu'une initiation économique et sociale, conçue très largement, en ferait partie. Pour définir une culture moderne, il ne s'agit pas de savoir si l'on fait ou non du latin ; mais si l'on acquiert le langage nécessaire à la compréhension du monde contemporain, le système de références indispensable à son intelligence.

JEAN CAPELLE

Les différences entre littéraires et scientifiques sont beaucoup plus acquis que fondamentales. Par contre il y a des inégalités dans la distribution naturelle des aptitudes : il y a des moins doués et des plus doués. La question se pose alors de savoir si, en dépit de certaines pressions sociales, la démocratisation de l'Université veut dire que l'Université doit accueillir tout le monde et s'adapter aux moins doués, ou si sa

mission est de recruter les plus doués, d'où qu'ils viennent, et de leur offrir les meilleures conditions de travail et de succès. Je crois que la véritable responsabilité de l'Université est orientée vers la recherche de la qualité; la compétition actuelle entre les pays (vous avez évoqué les Etats-Unis et la Russie) est avant tout une compétition de qualité et d'ailleurs la qualité appliquée au nombre déterminera le succès économique. On peut craindre que du côté français une certaine ambiguïté soit entretenue, dans l'esprit du public et même des responsables, sur le rôle de l'Université dans ce qu'on appelle une civilisation de masse. Cette crainte est apparue au Colloque de Caen, lorsque certains de nos collègues et non des moindres se demandaient devant l'invasion du premier cycle si l'Université ne ferait pas bien de se replier sur le second cycle. Pour éviter cette stratégie pessimiste, il faudra bien un jour se préoccuper de la sélection à l'entrée de l'Université et définir, sur le plan de la qualité, sa véritable mission, laissant à d'autres Etablissements le soin d'assurer les formations professionnelles qui ne sont ni de son niveau ni de sa compétence.

ANDRE GRANDPIERRE

Si vous me permettez de revenir sur les questions d'ordre économique et social dont nous parlions tout à l'heure, je dirai que la solution des problèmes dépend en grande partie, et même en totalité finalement, des hommes. Aussi, une mesure extrêmement utile à adopter de la part des maîtres, (et j'espère qu'ils la souhaiteraient eux-mêmes) serait qu'ils aient le plus de contacts possibles avec le monde économique. J'ai plusieurs fois offert à des universitaires de la région dont je suis originaire, et que M. Capelle connaît bien, de fréquenter nos usines, de fréquenter nos bureaux, de venir librement s'informer. J'aurais souhaité qu'ils aient des sortes de correspondants dans l'industrie, que tel ou tel professeur de lycée ou d'Université connaisse bien tel ou tel ingénieur, ou chef de service commercial, ou de service social, qu'il se crée entre eux une amitié, une confiance mutuelle, qu'ils aillent l'un chez l'autre, que les portes soient toujours ouvertes de part et d'autre et que la liaison s'établisse ainsi entre les hommes eux-mêmes. Je crois que si nous réalisions vraiment cette amitié et cette confiance, ces rapports permanents entre universitaires, entre professeurs, et hommes de l'économie, nous ferions rapidement un grand pas, même sans que ce soit dans les programmes. Nous savons bien les uns et les autres que les programmes ne sont pas tout, et que c'est surtout les programmes des professeurs qui comptent. Le professeur dans sa démarche d'enseignant tiendrait compte des facteurs économiques et sociaux, et de cette façon l'ensemble de son enseignement en profiterait et en même temps la formation de nos jeunes gens.

CHARLES DELAMARE

Il y a une autre raison qui explique ce repliement de l'Université sur elle-même, c'est l'insuffisante démocratisation de notre enseignement. Alors qu'aux Etats-

Unis ou en URSS la totalité, pratiquement, des classes d'âge poursuivent leurs études jusqu'à la fin de ce qui équivaut à l'enseignement secondaire, ce résultat n'est encore atteint chez nous que par un tiers de nos enfants. Cette situation se modifie heureusement très vite depuis la guerre et c'est à cela que tient en grande partie la crise de l'Université. Mais jusqu'à une date récente, si ce n'est encore maintenant, notre enseignement était resté un privilège de classe. Les enseignants ayant la conscience malheureuse d'être, jusqu'à un certain point, pour reprendre l'expression de Paul Nizan, « les chiens de garde de la bourgeoisie » se libéraient d'un complexe de culpabilité en témoignant d'un ressentiment querelleur à l'égard de la structure de production capitaliste. Si, ce qui est loin d'être le cas, l'Université encourageait, par son organisation même, les échanges avec le secteur privé, il resterait une méfiance profonde de celle-ci à l'égard des chefs d'entreprises. Ce sentiment devrait se modifier dès lors que l'accès à l'Université sera donné à toutes les classes de la société. A cette ouverture au niveau du recrutement, correspondra une ouverture de l'Université vers la vie économique et, finalement, une ouverture d'esprit plus grande. Mais il faudra encore du temps pour assister à cette transformation des mentalités car les professeurs qui donnent le ton actuellement sont les élèves enrôlés dans l'enseignement secondaire il y a vingt ans.

échanges université - industrie

JEAN CAPELLE

La question des échanges de personnes entre milieux économiques et milieux universitaires est complexe. Il faut dire que si ces échanges n'ont pas lieu à l'échelle où ils existent dans certains pays, cela tient à des lacunes qui ne sont pas toutes à imputer aux individus, nos structures, là encore, semblent beaucoup trop rigides. Un professeur d'Université, par exemple, qui envisagerait, d'accord avec une industrie, de passer deux ou trois ans dans celle-ci devrait renoncer à certains avantages de carrière (ancienneté pour la retraite), bref, il serait pénalisé, au lieu d'être encouragé; inversement, si l'Université fait appel à un ingénieur que son entreprise accepterait de « céder » pour un certain temps, eh! bien, cet ingénieur, lui aussi est pénalisé parce que le régime des retraites des ingénieurs ne tient pas compte d'un séjour effectué dans l'Université. Je m'en suis aperçu à l'institut national des Sciences appliquées de Lyon quand j'ai essayé de faire appel à des ingénieurs. Il faudrait arriver à une mobilité qui permette ces échanges, comme cela se produit par exemple, en Allemagne, où le titre de professeur d'Université suppose la possession préalable de l'*Habilitation*: les chercheurs qui, après le doctorat obtiennent cette qualification très élevée, peuvent devenir professeur d'Université ou aller occuper un poste de responsabilités dans l'industrie. Mais ces deux issues comportent de fréquentes osmoses dans les deux sens.

MARCEL RONCAYOLO

On peut envisager de s'interroger sur les structures mais aussi sur les mentalités. Il existe, sans aucun doute, une méfiance énorme entre universitaires et entreprises. J'appartiens à une discipline, la géographie humaine, qui en fait sans cesse l'épreuve. L'entreprise se méfie automatiquement de l'universitaire qui n'est pas intégrée au milieu ; l'ouverture des sources en est très délicate. Inversement, l'universitaire se méfie du chef d'entreprise, du cadre supérieur. Tous deux n'ont pas la même conception, la même appréciation de la durée. L'universitaire a souvent l'impression que le chef d'entreprise se situe dans une perspective courte. Sa réaction serait souvent identique à l'égard des bureaux d'études privés ou publics. Quand on discute entre chercheurs et responsables de ces bureaux, on a souvent l'impression d'une communication difficile, qui provient, en partie de cette différence dans l'appréciation du temps. Les perspectives plus courtes tendent à l'emporter de leur côté sur ce qui nous intéresse, nous autres, plus profondément, les perspectives à long terme, et dans leur double sens : prospective, si l'on veut, mais aussi perspective explicative par rapport au passé.

ANDRE GRANDPIERRE

Au sujet de ces stages universitaires, au sujet également des difficultés que l'on peut avoir à établir des liaisons complètes entre l'université et l'industrie, entre l'éducation et l'économie, je pense que beaucoup de ces difficultés s'aplaniraient et qu'on prendrait une meilleure perspective du problème si l'on considérait désormais, comme tout nous y appelle d'ailleurs, l'éducation non plus seulement dans la période de l'adolescence, mais pendant la vie entière. Il est reconnu maintenant, dans tous les pays, qu'il est nécessaire de pratiquer le « recyclage » (je n'aime pas beaucoup ce terme, d'ailleurs), disons de reprendre de temps à autre, pendant une carrière, une éducation nouvelle, une formation nouvelle, et ce besoin apparaît de plus en plus général et fréquent au cours de la vie. Cela est vrai aussi bien pour les professeurs que pour les ingénieurs, pour les ouvriers et pour toutes les professions. Or, si l'on doit désormais raisonner sur la vie entière, nécessairement on améliorera les rapports entre l'économie et l'éducation, car les professeurs de l'âge adulte seront en présence de gens qui exerceront des tâches dans les professions et qui auront des besoins qui leur seront propres en raison précisément de leur vocation économique et sociale. Leurs professeurs seront donc obligés de se mêler de près à ces besoins, d'en tenir compte. Inversement, les ingénieurs, les contremaîtres, les ouvriers, les employés administratifs, les agents commerciaux, etc., qui fréquentent des cours pour se perfectionner au cours de leur vie professionnelle se retrouvent en contact avec des professeurs, avec le monde de l'éducation et s'y retrouvent à une période très différente de la période d'adolescence. Dans l'adolescence le maître est un maître, et l'adolescent est un jeune qui n'a pas grand chose à dire et qui n'a pas grand chose à apprendre au maître, tandis que, lorsque le maître se trouve en présence, d'hommes déjà formés, qui sont dans la vie, qui ont

déjà une expérience, des responsabilités, il apprend d'eux des choses très importantes. Nous le voyons bien à Nancy, dans ce Centre universitaire de coopération économique et sociale que M. le Recteur Capelle a fondé en 1954 et qui connaît un très grand développement. Les maîtres qui professent, de même que les ingénieurs ou les ouvriers qui suivent les cours de perfectionnement, établissent entre eux tous des liaisons beaucoup plus solides, beaucoup plus enrichissantes que celles que l'on peut établir entre un tout jeune homme, un enfant et un professeur.

CHARLES DELAMARE

Nous arrivons ainsi à une conclusion. Dans le monde où nous vivons qui est en mouvement accéléré, il faut organiser le mouvement à l'intérieur de l'Université aussi. Il faut réaliser la mobilité, ou plus exactement un libre échange continu entre différentes universités, entre diverses disciplines, entre Universités et Entreprises, et nous ne l'avons pas dit, je crois, entre Français et Etrangers. Il faut l'organiser, c'est-à-dire qu'il y a là un problème administratif. Nous retombons peut-être dans un travers français, en nous tournant vers le gouvernement et en disant : « Vous n'avez plus qu'à régler le problème. » Mais je crois qu'il faut tout de même que certains problèmes qui ne sont pas très difficiles à résoudre mais qui constituent des barrières infranchissables, tant qu'ils subsistent, comme le rappelait le Recteur Capelle et le Président Grandpierre, soient abordés par l'Administration. Celle-ci a des décisions simples à prendre pour supprimer un certain nombre d'obstacles matériels à une plus grande ouverture de l'Université. L'Administration doit être convaincue facilement puisque la direction de la Fonction publique ressent le besoin d'organiser elle-même la mobilité. Depuis trois ans, chaque Administrateur civil, avant d'être nommé Sous-Directeur, doit rester deux ans dans un poste et dans une administration différente de son administration d'origine ou du poste qu'il occupait avant sa nomination de sous-directeur. Donc dans l'Administration on estime nécessaire que les cervelles de fonctionnaires soient frottées les unes aux autres. Combien cela doit paraître encore plus nécessaire pour des universitaires et des chercheurs !

JEAN CAPELLE

Au Colloque de Caen nous avons demandé que les enseignants qui sont généralement des fonctionnaires, soient désormais statutairement dans l'obligation de s'actualiser au moins tous les cinq ans ; ceci constitue une première réponse aux vœux que vous venez d'exprimer. D'autre part, il faudra que l'Université actualise aussi la notion de l'« indépendance académique » car cette notion a pu servir de bouclier honorable à un certain conservatisme isolationniste ; cette indépendance devra être préservée, mais de façon militante dans l'arène de la vie pratique. Il est indispensable que l'Université soit au service de la nation et par conséquent que ses membres s'intéressent de plus en plus aux implications des disciplines qu'ils représentent auprès de leurs étudiants ; ils y acquerront d'ailleurs plus d'autorité et plus d'efficacité.

PRODUIRE ENSEMBLE...

par Maurice BYE

L'économie mondiale est mal partie... De 1955 à 1964, le volume des échanges internationaux s'est accru d'environ 70 %. Mais, dans ce progrès, les pays industrialisés « occidentaux » de l'hémisphère nord prennent une part prépondérante et croissante (elle passe de 59 à 61 % entre les deux dates). Celle des pays de l'Est, bien qu'en augmentation, est faible (passant de 9 à 12 %). Celle des pays insuffisamment développés, dans lesquels vivent plus de la moitié des hommes, est en régression.

Les trois Mondes, qui sont bien, malgré les apparences, régis par trois régimes économiques, celui des centres de décision privés autonomes, celui des centres de décision publics, celui des centres de décision extérieurs, sont-ils mieux liés par l'Aide que par le Commerce ? On sait combien la majeure partie du Tiers-monde est loin de l'objectif de croissance de 5 % annuels choisi, pour lui, par les institutions internationales. En fait, malgré les sacrifices financiers méritoires de l'Ouest, malgré l'apport, plus réduit, de l'Est, les populations les plus nombreuses, celles du sud de l'Asie et de l'Amérique latine, voient leur niveau de vie s'écarter du nôtre, tandis que s'alourdissent les charges en capital et en intérêt de leur endettement.

Si une réunion comme la *Conférence mondiale du commerce* de 1964 a pu donner certaines indications utiles à la préparation de l'avenir, ce n'est pas dans la mesure où elle a répété les plaidoyers traditionnels pour le Commerce ou pour l'Aide. Un Occident riche, qui se fait volontiers l'apôtre de la libéralisation des échanges et de la convertibilité des monnaies, semble oublier que ce régime, pratiqué pendant un siècle, s'il s'est montré compatible avec la croissance de quelques Dominions récemment peuplés, s'est trouvé, ailleurs, figer des structures et des productions dépassées, incapable de provoquer ce « *décollage* » dont tant de peuples rêvent vainement. Un Tiers-monde, qui regrette de recevoir une aide financière trop mesurée, semble oublier que plusieurs institutions d'aide sont hors d'état d'employer leurs disponibilités faute de trouver les « *structures d'accueil* » adéquates. Or, l'inadaptation des structures, qui se traduit par une inefficacité des transferts, ne trouve pas son remède dans des mesures financières seules. On peut même s'inquiéter de voir les « *producteurs primaires* » s'obstiner à mettre leur confiance dans la « *valorisation des matières premières* » alors qu'un tel manquement arbitraire des prix, forme la plus coûteuse et la moins

productive du don, aurait toutes chances d'aboutir à consolider les structures économiques et sociales qu'il faudrait, précisément, dépasser.

Révolution des espérances...

Cette belle expression de Jacques Austruy répond bien à l'image que se font du développement les peuples misérables... Mais l'espérance ne se donne, ni ne se vend du dehors. Elle ne peut naître que d'une transformation de l'état de choses qui impliquait le désespoir. S'il est clair que le régime économique de l'Est diffère du régime économique de l'Ouest par ses objectifs, ses méthodes, ses moyens de réajustement, il est moins clair que le régime économique des pays insuffisamment développés diffère de l'un et de l'autre. Et cependant, cela est. L'absence d'épargne prête à s'investir, l'absence d'esprit d'entreprise, l'insuffisance des cadres, la contrainte de l'immédiat qui rend les chercheurs onéreux et les activités de recherche non rentables, créent dans les pays du Tiers-Monde une situation inassimilable, malgré certaines apparences, à celle du monde capitaliste ou à celle du socialisme soviétique. Le contact entre ce milieu et d'autres peut se traduire par une véritable aliénation que certains nommeront néo-colonialiste : l'éducation peut orienter, comme on le voit, les meilleurs esprits des peuples pauvres vers les laboratoires de peuples riches. L'aide technique, le don ou le prêt, s'ils stimulent une production exportatrice, ne lui procurent pas, pour autant, les débouchés que, seule, une intégration internationale peut offrir. S'ils stimulent une production domestique, ils risquent de déterminer des opérations artificielles et onéreuses qui, telles les industries automobiles de certains jeunes Etats, loin de libérer la nation pauvre, l'entraînent dans le cercle vicieux d'un stérile isolement.

D'une manière ou d'une autre, l'aliénation conduit à maintenir hors du monde stagnant les centres de décisions qui lui étaient extérieurs dès l'origine. C'est, ou bien au niveau de la production, s'il y a apport de capitaux privés, ou bien au niveau du commerce, s'il y a apport d'aide à une création réputée autochtone, que les pouvoirs situés au dehors maintiennent leur contrôle sur l'activité nationale. Non que ces pouvoirs soient systématiquement mal intentionnés ; mais ils ont leurs contraintes, leurs critères, leurs objectifs propres. Le plan d'un groupe industriel exploitant un gisement dans le Tiers-Monde sera déterminé par la

maximisation de ses avoirs à long terme, ce qui suppose un certain rythme d'extraction, certains prix de vente, certains coefficients techniques répondant à sa propre stratégie mondiale, à sa propre confrontation, sur les marchés extérieurs de consommation, avec ses éventuels rivaux... On peut donc dire, a priori, que les décisions de ce groupe industriel ne seront pas forcément celles qui seraient les meilleures pour le planificateur du territoire où se trouve le gisement. Les revendications récentes du gouvernement iranien pour obtenir que telle société extractrice établie sur son territoire accroisse son rythme de production, l'opposition du « *plan court* » d'un pays pressé par le besoin au « *plan long* » d'une firme intéressée à étaler dans le temps ses ventes sont révélatrices d'une incompatibilité entre durées d'anticipation.

Croisade œcuménique

Les régimes convergeront donc si les plans convergent, ce qui implique le consentement commun à certains objectifs conformes à l'optimum de la communauté humaine et l'adoption de critères de succès équivalents. La subordination aux objectifs œcuméniques de l'activité de tous les centres de décision mondiaux et, en premier lieu, de celle des unités productrices est la condition de cette convergence. A cette hauteur, des moyens tels que ceux du commerce ou de l'aide apparaissent, eux-mêmes, comme des procédés indirects de mesure et de coordination des démarches des unités productrices ; mais leur caractère indirect réduit leur efficacité dans un système assurant mal les inter-relations entre les trois mondes : Ouest, Est et Tiers-Monde.

La coopération de ces trois mondes dans une production à vocation universelle serait donc, en théorie, la seule manifestation satisfaisante de la solidarité des nations. Elle suppose, philosophiquement, que soit dépassé l'idéal d'indépendances nationales ; c'est-à-dire de priorités données aux fins nationales sur les fins supra-nationales. Elle appelle, pratiquement, la mise en œuvre d'un mode nouveau de gestion des ressources universelles. Si l'itinéraire pascalien n'est pas absurde, peut-être est-il opportun de passer des actes à la parfaite prise de conscience de leurs fondements... Il faut donc chercher la *coopération dans la production* entre l'Est et l'Ouest, entre le Nord et le Sud.

Or, ceci n'est pas une vue abstraite ; mais bien l'une des recherches les plus fécondes, sans doute, de notre époque.

Est-Ouest : coproduction

Il s'agit, ici, d'associations dans la production qui joignent des unités publiques ou privées de l'Ouest à des unités de production des pays socialistes. Les formules en sont multiples.

Certaines tendent à l'importation de techniques, non sous la forme incorporelle d'un brevet ; mais sous la forme d'apports de techniciens, d'outillage, de « *know-how* », d'une part, de terrains, de bâtiments, de main-d'œuvre, de l'autre, dans les conditions définies confé-

rant à l'apporteur des avantages qui ne se confondent pas, nécessairement, avec la rémunération capitaliste : retour de la production vers l'entreprise d'origine, perspectives de débouchés déterminés par le plan du pays d'implantation... Des accords comme ceux passés par la société française « *Cellulose d'Aquitaine* » avec une centrale soviétique pour l'installation, en Sibérie, d'une usine de pâte à papier, ceux passés par Fiat pour la construction d'une usine en Ukraine sont de cette nature.

L'ouverture d'un débouché prend une valeur économique dès qu'elle se présente sous sa forme pratique de « *privilège d'intégration* ». En ce sens, la *sous-traitance internationale* est l'une des formes les plus faciles de co-production. Elle commence à se répandre : si la société suédoise Electro-Lux fournit à une usine polonaise l'équipement nécessaire à la fabrication des coffres de réfrigérateurs qu'elle construit, deux économies se marient, en quelque sorte, pour participer à une seule « *aventure* » commerciale. De même, la société britannique Gallaghan vend conjointement avec la société d'exportation tchécoslovaque Kovo, sur les marchés de l'Est et de l'Ouest, une machine pour produits semi-finis montée en Tchécoslovaquie, une machine pour produits finis montée en Angleterre.

L'association gagne encore en intimité lorsque les unités issues de deux systèmes participent pleinement aux mêmes risques. Bien que la nature de leurs apports puissent différer, cette différence ne se réduit pas à l'opposition « *occidentale* » : « *Apporteur de capital - Apporteur de terre ou de travail* ». De longues négociations entre Krupp et la Pologne ont élaboré l'image d'une entreprise de gestion, mixte pendant cinq ans, puis entièrement remise au pays d'implantation. Les outillages, les spécialistes, les techniques seraient apportées par l'entreprise allemande, le terrain, les bâtiments, la main-d'œuvre et aussi le marché par la Pologne. Krupp serait habilitée à prélever et rapatrier une part des profits. On sait que, dans un domaine géographique très vaste, en Sibérie orientale, de grands moyens d'aménagement du territoire doivent, d'une manière, à bien des égards, analogue, être mis en place par le Japon.

Ce ne sont là que quelques exemples parmi beaucoup. L'Angleterre, l'Allemagne Fédérale, l'Italie ont précédé la France dans la réalisation de tels projets de co-production. Les Etats-Unis, le Japon entrent en course en même temps que nous. La Roumanie, la Hongrie, la Tchécoslovaquie, la RDA, la Pologne ont été les premiers demandeurs. L'URSS a, aujourd'hui, comme en témoignent les dernières déclarations de Moscou, saisi toute l'importance de la nouvelle formule.

Association coopérative et Tiers monde

Or, tandis qu'empiriquement se découvrait, dans les relations Est-Ouest, un itinéraire possible de convergence, une solution du même ordre s'appliquait aux relations des pays industrialisés et des producteurs primaires. Le principe selon lequel le pays qui « *apporte* » un gisement minier et une main-d'œuvre ne se soumet

Coopération dans la production pour harmoniser les croissances nationales.

pas forcément au droit commun du capitalisme louant un terrain ou un travail, a reçu, semble-t-il, ses premières applications dans les accords pétroliers passés entre une entreprise parastatale italienne et divers Etats du Proche-Orient. *L'accord franco-algérien sur les hydrocarbures*, signé le 25 juillet 1965, est de portée beaucoup plus large et de caractère beaucoup plus accusé. Il s'agit, d'abord, d'un accord entre Etats et à cet égard, d'une innovation en matière pétrolière. Il s'agit, ensuite, de l'institutionnalisation de l'« *Association coopérative* ». La puissance publique algérienne, un organisme français à capitaux publics s'associent pour l'exploitation d'un domaine pétrolier de 180.000 km². Les programmes d'exploration et de production sont établis en commun, les prix déterminés d'un commun accord. La production et le prix du gaz destiné à l'industrialisation de l'Algérie sont réglés d'après les besoins algériens. Une industrialisation, répondant aux objectifs algériens, est assurée tant par les ressources naturelles

fournies que par les ressources financières qui en sont issues ou par une aide extérieure liée à leur mise en œuvre. Les débouchés extérieurs sont pratiquement assurés par les moyens de raffinage et de distribution de l'associé français. La participation financière de l'Etat algérien se formera progressivement jusqu'à atteindre 55 % par prélèvement sur les bénéfices. Mais ce qui importe c'est qu'elle n'est pas actuellement, donc qu'elle n'est pas par elle-même, la justification de la participation à la gestion.

Ce qui compte, c'est au niveau de la production, *l'adaptation mutuelle des plans et des stratégies*, la reconnaissance d'une liaison nécessaire entre l'extraction du pétrole et du gaz, d'une part, les objectifs et les rythmes du développement algérien, de l'autre, l'organisation de cette liaison, la préparation d'un accès sur le marché communautaire et, par là, la coordination entre programmes du producteur et de l'utilisateur, en

un mot, l'intégration de deux économies, à parité de pouvoirs, en un ensemble cohérent. C'est aussi, en conséquence, cette parité même et la valeur psychologique et internationale d'un effort fait en commun par des partenaires égaux.

Ce qui a été ainsi réalisé est une mutation qui transcende les critiques de détail. Sa portée n'est certainement pas limitée au champ des productions extractives. L'association coopérative trouve des applications en matière manufacturière et même agricole en certains pays tels que la République Arabe Unie. Le concept peut être étendu à certaines expériences dans lesquelles l'Est et l'Ouest s'associent entre eux pour la promotion du Tiers Monde.

Inventaire des conséquences

Est-il permis de présenter sous une forme sommaire un relevé des effets que l'on peut attendre d'une création pragmatique sur l'avenir d'un monde divisé? Il le faut bien. On soulignera donc d'abord, les chances nouvelles que la coopération dans la production ouvre à la réalisation de ces *économies d'échelle* dont les petits marchés sont habituellement frustrés: les accords de sous-traitance, les spécialisations organisées, la répartition plurinationale de frais généraux centralisés les prouvent.

Des *intégrations verticales* sont formées hors de toute domination étrangère: le sentiment de *frustration*, souvent justifié, des producteurs périphériques de subir les lois d'un marché réglé par d'autres disparaît le jour, par exemple, où la coproduction va « *du puits à la pompe à essence* ».

Dans les nouvelles associations *les hommes de deux — ou trois — « mondes » se rencontrent* participant à une même décision. Leur droit à le faire ne leur est pas ouvert par la seule possession d'un capital financier mais aussi par l'apport d'autres « biens économiques »: un capital réel, une main-d'œuvre, un marché... Peut-être peut-on trouver là un aspect international des « réformes » de l'entreprise.

La *concentration géographique des lieux de progrès technique* ne trouve pas un remède suffisant dans l'éventualité d'une diffusion des connaissances acquises. La

recherche, la formation des chercheurs doivent être diffusées. Les accords que la France, par exemple, a signés avec l'URSS en vue de la mise en commun de certains moyens de recherche exigeant une forte concentration sont un autre aspect de la coopération dans la production. Le Tiers-Monde aussi doit tenir une part de ses innovations de lui-même.

La coopération dans la production exige de ceux qui s'y livrent *des critères de succès communs*. Son extension à l'Est est concomitante — et ce n'est pas là un hasard — d'une révision des critères de succès attribués, à l'Est, aux unités productrices. Elle réussira si un consentement commun s'établit, par exemple, sur le sens des prix et celui des marges bénéficiaires. Nous croyons que l'adoption de termes communs dans le calcul économique n'est nullement incompatible avec la diversité des objectifs et des systèmes sociaux.

La nécessité de *découvrir des équivalences* s'appliquera aux politiques nationales, et, singulièrement, aux politiques commerciales. Ce qu'obtient ici la suppression d'un contingent, peut être obtenu ailleurs par une réduction tarifaire ou par l'infléchissement d'un programme. Telle est la condition pour que plusieurs régimes puissent adhérer à de mêmes institutions internationales.

Une *géographie volontaire* portant une nouvelle division internationale des tâches devrait naître d'un effort de répartition consciente des productions. Le même effort déterminera une adaptation des plans nationaux explicites ou implicites. Les conversions pourront être préparées. Les pressions inflationnistes nationales seront conjurées non par la stérilisation de la volonté d'entreprendre mais par son report vers les milieux où elle se trouve créatrice d'emplois et de valeurs.

Ainsi à la notion désabusée de *coexistence pacifique* pourrait être substituée, celle — combien plus féconde — d'ouvrage mené en commun. *L'harmonisation des croissances nationales*, si malaisée à atteindre par ajustement, serait assurée « *ex-ante* », les projets à long terme devenant communs, c'est-à-dire, par là même, compatibles.

Maurice BYE.

Transformer par l'association coopérative l'état de choses qui impliquait le désespoir.

UN NOUVEAU MYTHE : LA PILULE

par Cécile DELANGHE

Un peu partout, en France, que ce soit chez les hommes politiques, les médecins, les démographes, dans les hôpitaux, les sacristies ou les familles, l'intoxication bat son plein depuis quelques semaines. Nous sommes tous drogués de « pilule » ; et cela, avant même qu'elle soit à notre portée. Il nous faut, du moins semble-t-il, notre ration quotidienne de l'idée de pilule.

Et pourtant, il y a à peine deux ou trois ans, la plupart des femmes ignoraient son existence. Bien sûr, le Mouvement français pour le Planning familial était déjà né ; courageusement, il poursuivait son objectif, mais dans la clandestinité. En tout cas, l'usage du mot « pilule » était banni des magazines destinés au public féminin.

En septembre et en octobre 1965, s'adressant au même public, « Elle » ne craint pas de dévoiler les secrets de la pilule ; et « Marie-Claire » d'affirmer que l'obstacle essentiel à cette dernière, c'est « l'inconscient des femmes »...

Et puis, le 24 octobre 1965, c'est la bombe « Mitterrand » qui, s'adressant aux femmes, proclame : « Vous devez avoir le droit, si bon vous semble, d'avoir un, deux, trois, quatre, cinq enfants ; ou de ne pas en avoir du tout. » M. Tixier-Vignancourt, qui ne veut pas être en reste, déclare le lendemain : « Ces dispositions de la loi de 1920 doivent être abolies. » (1) Puis, M. Lecanuet, le 26 : « Je pense que l'évolution en cours permettra de trouver des solutions conformes à l'aspiration des jeunes foyers. » M. Antier, enfin, se déclare « partisan du Planning familial », le 27 octobre.

Ce fut d'ailleurs la surprise de la campagne présidentielle ; tous les Gouvernements et toutes les Assemblées de la IV^e comme de la V^e, avaient d'un même cœur enterré le problème du contrôle des naissances. Et voilà qu'il surgit soudain des oubliettes, sous l'effet combiné de la politique et de la découverte de l'électorat féminin.

(1) Il s'agit des articles 3 et 4 de la loi de 1920 qui interdisent la publicité des moyens contraceptifs.

Cette opération « Pilule » semblait bien partie. Car le ministre de la Santé d'alors, M. Marcellin, s'empresant de couper cette herbe tendre sous le pied de l'opposition, annonce aussitôt que son ministère fait examiner le problème « avec toute la prudence nécessaire » ; un comité de spécialistes est chargé d'étudier les effets de la pilule, et se prononce, quatre mois plus tard, en faveur de ce nouveau procédé anticonceptionnel. Puis, c'est M. Neuwirth qui se lance, à son tour, dans l'arène ; il obtient la création d'une commission parlementaire qui entend une quarantaine de spécialistes de tous ordres : des médecins, des délégués du Planning familial, des sociologues, des démographes, des représentants de toutes les formations politiques, les autorités religieuses, etc.

Le résultat : 30 kilos de papier ; un dossier complet de la contraception ; et un nouveau mythe, le mythe de la pilule.

Pilule et mythologie du bonheur

Car, entre temps, la presse s'en est emparé ; en quelques mois, dix fois plus d'articles ont été écrits sur ce sujet que depuis la promulgation de la fameuse loi de 1920 qui interdit de parler de contraception. Tout ce réseau de communications a éveillé la curiosité collective et suscité de nouveaux rêves. De ce fait, la pilule nous est devenue familière, et presque familiale ; elle participe désormais à notre vie quotidienne.

Réelle, mais non tangible encore, presque à la disposition de chacun, mais pas tout à fait, la pilule nous a été présentée comme la médiatrice entre ce destin de la femme qui a toujours été étroitement lié à l'enfant, et cet espoir de l'amour en soi, de l'amour épuré des avatars ou, si l'on préfère, des surprises de la nature. Elle nous a été présentée comme un remède miracle, capable de guérir toutes les frigidités, d'apaiser toutes les anxieuses, de guérir toutes les phobiques et de recoller tous les couples cassés. Je ne citerai, pour exemple, que l'interview accordée à « Paris-Jour », le 27 octobre dernier, par M^e Denise Petit-

Moreau, l'une des femmes du barreau les plus psychologues et les plus compétentes en matière de divorce :

— « Q. — Pensez-vous que l'usage de la pilule contraceptive ait quelques chances de diminuer le nombre des divorces ?

— « R. — Oui, je le pense. Toutes les femmes qui se débent dans la crainte d'avoir un enfant de plus, ce qui n'est pas à souhaiter, compte tenu de la situation modeste et de l'exiguïté du logement, celles-là redeviendront des épouses à part entière. Tous les drames psychologiques qui viennent de là seront éliminés... »

Après de telles assertions, on ne résiste pas à l'envie de transposer ces quelques phrases d'Aldous Huxley : « La plupart des cosmétiques sont à base de lanoline... (Mais) les fabricants de cosmétiques ne vendent pas de la lanoline ; ils vendent de l'espoir ». De même, la pilule est à base d'hormones ; mais ce ne sont pas des hormones que l'on veut vous donner ; c'est de l'espoir.

Pour mesurer l'importance de cet espoir, il faut, tout d'abord, préciser le sens du mot mythe, lui-même devenu mythique, d'ailleurs, dans la bouche de ses multiples commentateurs. Un mythe est un ensemble de conduites ou de situations imaginaires. Dans la mythologie antique, ces conduites et ces situations ont pour protagonistes des personnages surhumains, qui sont à mi-chemin entre l'Olympe et les mortels, et qui, tout à la fois, aspirent à la condition des dieux et veulent délivrer les mortels de leur misère infinie.

Pour pouvoir parler de mythe de la pilule, il faut le situer dans le contexte de notre civilisation, une civilisation qui a chassé ou refoulé les mythes de l'au-delà, et qui fait du bonheur, individuel et immédiatement vécu, la religion de l'homme moderne. Dès que les progrès scientifiques prennent la relève de la nature et cherchent à la dominer, le bonheur s'incorpore à l'idée même de vivre. Un bonheur qui, actuellement, s'exprime beaucoup moins dans la recherche de la puissance ou de la richesse, que dans celle du bien-être, de la tranquillité et des assurances tous-risques.

La pilule, qui découle de ce même souci de comprendre et de dominer la nature, ouvre un débouché supplémentaire à cette mythologie du bonheur. Au thème du bonheur individuel, s'ajoute, en effet, celui du bonheur dans l'amour ; le bonheur du couple, c'est une évidence, est devenu une valeur de plus en plus centrale de l'existence. En impliquant l'élément le plus individualiste, le plus immédiat, mais aussi le plus exquis du bonheur : l'amour sans contrainte et sans peur, la pilule pénètre automatiquement dans notre mythologie.

Opération anti-pilule

Et pourtant, au moment même de franchir le pas décisif, au moment même où la commission parlementaire termine ses travaux, et où M. Lucien Neuwirth est en mesure de présenter un rapport favorable à l'abrogation de la loi de 1920, tout se passe comme si l'on voulait inquiéter l'opinion, tout se passe comme si des forces obscures et puissantes se coalisaient pour tuer, non pas le mythe, mais l'espoir qu'il a fait naître.

C'est que la pilule touche aux ressorts secrets d'une morale où la sexualité appartient au domaine de la faute, même inconsciemment, même dans le mariage,

dès l'instant où l'acte sexuel n'est pas voué à la reproduction de l'espèce. Nos réactions, ricanement, gêne ou pudeur outragée, dès qu'il en est question, suffisent à montrer combien nous sommes hantés par cette morale, et combien nous avons peur d'y voir clair.

C'est aussi que, de tous les instincts nécessaires à l'homme pour assurer sa survie et celle de l'espèce, l'instinct sexuel est le premier qui ait été frappé de tabous ; ces pulsions ont été réglementées, déguisées, domestiquées, niées chez les femmes jusqu'à l'atrophie de leur vie sexuelle, sublimées enfin. A cet égard, la littérature occidentale a joué un rôle capital. Née du grand mythe occitan de la Courtoisie, et d'essence tantôt mystique, tantôt aristocratique, c'est cette littérature qui a sublimé la femme et l'amour. Et de fait, comment imaginer Tristan et Yseult, aux prises avec le problème d'un enfant que le roi de Cornouailles aurait dû reconnaître pour sien ?

C'est enfin que l'on a peur de changer le monde ; c'est en effet changer le monde que de laisser tant de pouvoirs à celle que saint Thomas considérait comme un être accidentel. Dès l'instant où la femme est maîtresse de sa fécondité, l'avenir du monde lui revient, dans l'épaisseur même de son existence ; par exemple, toute la théorie darwinienne de la sélection des meilleurs éléments pour la lignée future devient caduque. Ne sont-ce pas, en effet, les femmes les plus arriérées, les plus sous-alimentées qui continuent d'avoir le plus d'enfants, alors que les femmes des pays les plus évolués cherchent, elles, à espacer les naissances ?

Bref, après qu'on nous ait fait miroiter cette grosse gâterie, il a bien fallu faire marche arrière et trouver des cautions scientifiques ou morales, pour en réduire la portée.

Certains y ont vu la porte ouverte à la débauche ou à l'immoralité ; comme si la crainte des enfants avait déjà freiné les amours illicites ; comme si la peur de l'enfant suffisait seule à retenir les femmes au bord de l'abandon irréflecti. Depuis le temps, cela se saurait... Disons seulement qu'une morale fondée sur la peur, en l'occurrence la peur de l'enfant, considérée comme propre à maintenir les individus dans le « droit chemin », est une bien curieuse morale.

En revanche, l'argument démographique est, lui, plus controversé. La pilule serait un attentat contre la natalité française ; elle dépeuplerait les campagnes et paralyserait les usines. Mais ceux qui soutiennent que la légalisation des contraceptifs n'aurait aucune influence fâcheuse sur l'équilibre démographique de la France, peuvent invoquer quelques solides raisons ; si l'on examine la situation à l'étranger, on constate que le taux de natalité de certains pays où le birth control est couramment pratiqué, est nettement supérieur à celui de la France ; l'exemple des Etats-Unis est, à cet égard, particulièrement significatif.

Quant à certaines positions médicales, ce sont elles, surtout, qui, par leur véhémence et par leur parti-pris, peuvent faire douter de l'objectivité de cette opération « anti-pilule ». Même lorsque certains médecins ont avancé des réserves fondées, l'exploitation qui en est résultée dénote des manœuvres plus que suspectes.

Déjà, M. Marcellin avait, un peu à la légère, parlé de cancer, de thromboses coronaires, etc. Mais ce n'était pas assez pour affoler les femmes ; les risques

que peut encourir la beauté effraient encore davantage. Voilà donc qu'à partir de la communication de deux professeurs, dermatologues de l'hôpital Saint-Louis, au cours des entretiens de Bichat, des journaux ont pu titrer : « La pilule enlaidit 28 % des femmes ». Or, voici les faits : s'appuyant sur 200 cas, ces deux médecins ont, en effet, constaté que 28 % de leurs clientes, souffrant de maladies de peau ou de dérèglement de la pilosité, absorbaient des pilules. Peut-on en déduire que la pilule enlaidit 28 % des femmes ? Certes non ; tout au plus, s'agit-il de 28 % des malades.

Il n'est pas question, ici, de discuter des effets possibles des traitements prolongés à base d'hormones, tels qu'ils sont composés actuellement ; il n'est pas non plus question de mettre en cause la bonne foi de ces deux spécialistes ; mais pourquoi ne pas accorder autant de crédit aux médecins tout aussi qualifiés qui, se fondant sur des milliers d'observations recueillies à l'étranger, administrent la pilule ? Malheureusement, des milliers de femmes perdent leurs cheveux, après la naissance d'un enfant, sans avoir jamais absorbé la moindre pilule contraceptive ; des milliers de femmes souffrent de maladie de peau, parce qu'elles aiment trop les gâteaux ou que l'un des multiples conflits psychologiques qui altèrent la santé se traduit, dans leur cas, par une affection de la peau ; et des milliers de femmes prennent la pilule, mangent n'importe quoi, souffrent de problèmes psychologiques, et ont pourtant une peau et des cheveux magnifiques.

Et même, s'il y a réellement danger, pourquoi ne pas attendre encore, avant de mettre la pilule à la portée de toutes les Françaises, et leur offrir d'autres procédés anticonceptionnels ? car enfin, cette fameuse pilule, cette « tarte à la crème », n'est pas l'unique procédé. Seulement tous les autres tombent, eux aussi, sous le coup de la loi ; et si l'on n'avait pas braqué les projecteurs sur la seule pilule, il aurait bien fallu leur trouver, à eux aussi, quelques contre-indications majeures...

Société et vie du couple

En fait, toutes ces attaques contre les contraceptifs sont dirigées contre le principe même de la contraception, et cette guerre de la pilule, puisqu'il faut lui donner un nom, souligne une fois de plus l'immense hypocrisie de notre société vis-à-vis de la sexualité. Au cours d'enquêtes, on a demandé à des personnes de toutes conditions, si elles étaient pour ou contre la pilule ; ce qui n'a guère de sens dans un pays où, depuis un siècle ou deux, les familles limitent, avec plus ou moins de succès, le nombre de leurs enfants ; en 1935, par exemple, à une époque où personne n'osait parler de birth control, la France était parvenue, et elle était la seule au monde, à avoir moins de naissances que de décès. D'ailleurs, cette pilule, elle est vendue en pharmacie ! C'est donc qu'implicitement on reconnaît aux femmes le droit d'espacer les naissances. Eh bien ! non ; ces produits n'ont reçu le visa que pour leurs autres propriétés médicales, particulièrement efficaces contre certains troubles gynécologiques ; sur certaines notices, on trouve pourtant ce paragraphe : « le X pourra être prescrit en traitement cyclique du 5^e au 25^e jour, selon les prescriptions du médecin » ; ce traitement cyclique, c'est justement le secret de la pilule ; mais les apparences restent sauves...

Cette guerre de la pilule souligne également l'extraordinaire aptitude des personnalités, même les plus éminentes, à traiter une question qu'elles ne connaissent pas ; la loi de 1920 a jeté le voile sur tout ce qui touche à la vie du couple ; et même les médecins, selon l'expression de l'un d'entre eux, n'en savaient guère plus en matière de contraception qu'un « plombier-zingueur ».

On peut tout aussi bien incriminer un mauvais emploi des moyens de diffusion ; on peut mettre en cause une presse avide de sensationnel ; quoi qu'il en soit, la question a été présentée, au cours des derniers mois, de telle façon que nous en sommes venus à croire à l'existence de deux grandes ères dans l'histoire de l'humanité, celle qui a précédé la limitation des naissances, et celle, bonne ou mauvaise, qui est en train de s'ouvrir.

En réalité, et l'exemple de l'étranger le prouve, la pilule n'est pas à la mesure des passions qu'elle déchaîne. Les méthodes de contraception, si leur diffusion sous contrôle médical devenait entièrement libre, contribueraient certes à l'épanouissement des couples, mais elles ne seraient adoptées que par un sur trois environ ; quant aux avortements, ils ne disparaîtraient pas ; mais ils diminueraient de moitié ou des deux tiers, ce qui n'est déjà pas si mal.

Ces réflexions nous amènent à parler d'une autre pilule, beaucoup plus difficile à faire passer : le renvoi à la prochaine session parlementaire de la discussion sur l'abrogation des articles 3 et 4 de la loi de 1920, ceux qui interdisent la diffusion et la propagande pour les moyens contraceptifs, autrement dit l'information objective et dépassionnée du public. Car la véritable question, c'est bien celle-là : la pilule ou n'importe quel autre contraceptif ne servent à rien si l'on en ignore l'utilisation correcte.

La France, en cette année 1966, donne un triomphe à la thèse de Sigmund Freud ; Freud écrivait dans ses « Essais de psychanalyse » : « Il existe infiniment plus d'hommes qui acceptent la civilisation en hypocrites que d'hommes vraiment et réellement civilisés... (Mais) le maintien de la civilisation offre la possibilité d'obtenir de chaque nouvelle génération une nouvelle transformation des penchants, condition d'une civilisation meilleure ». Tout ce bruit autour de la pilule, tout ce vacarme, toutes ces déclarations parfois délirantes, c'est peut-être le tumulte qui précède les grandes révolutions.

Car ce bruit et les confidences qu'il a suscitées nous ont permis de pénétrer dans une intimité douloureuse et de démystifier un secret sur lequel le féminisme fut sans doute plus discret. On ne soulignera jamais assez que c'est la première fois, depuis que le monde est monde, que la femme est confrontée à un avenir durant lequel elle pourra exercer sa liberté, au lieu d'être livrée au bon vouloir de son compagnon. Cette liberté, comme toutes les libertés, est peut-être angoissante ; mais les hommes politiques n'auraient certainement pas manifesté tant de sollicitude pour les angoisses d'innombrables couples, s'ils n'avaient senti une révolte contre une législation qui, vieille de près de 50 ans, ne tient guère compte des réalités modernes. Autant dire que lorsque ce décalage aura disparu, lorsque l'on saura assumer cette nouvelle liberté, le mythe de la pilule sera mort.

Cécile DELANGHE.

L'ESCALADE CONSTITUTIONNELLE

par Maurice-René SIMONNET

Le général de Gaulle a terminé sa dernière conférence de presse sur une réponse à un journaliste qui lui demandait ce qu'il ferait si la majorité actuelle sortait diminuée des prochaines élections législatives. Ses propos assez sibyllins ont donné lieu à des interprétations divergentes et semé la discorde chez les gaullistes. Au sujet des prochaines élections législatives, le président de la République a déclaré : « J'en parlerai quant à la portée qu'elles peuvent avoir sur un des domaines que la Constitution attribue au chef de l'Etat : la permanence des institutions et le fonctionnement régulier des pouvoirs publics. »

Les dernières formules : permanence des institutions, fonctionnement régulier des pouvoirs publics se retrouvent à peu près textuellement dans deux articles de la Constitution : l'article cinq qui définit le rôle du président de la République et l'article seize qui lui confie les pleins pouvoirs en cas de circonstances exceptionnelles. Aux termes de l'article cinq, « le président de la République veille au respect de la Constitution. Il assure, par son arbitrage, le fonctionnement régulier des pouvoirs publics ainsi que la continuité de l'Etat ».

L'article seize permet au président de la République de s'attribuer des pouvoirs exceptionnels « lorsque les institutions de la République... sont menacées d'une manière grave et immédiate et que le fonctionnement régulier des pouvoirs publics constitutionnels est interrompu ».

Les deux articles cinq et seize de la Constitution confient donc au président de la République la responsabilité d'assurer le fonctionnement régulier des pouvoirs publics. En reprenant à la lettre certains termes de ces deux articles dans sa conférence de presse, le général de Gaulle a-t-il fait allusion aux pouvoirs qu'il détient en tout temps de l'article cinq ou aux pouvoirs qu'il détient en période exceptionnelle de l'article seize ? La réponse n'est pas certaine. La preuve en est que les gaullistes se sont divisés à ce sujet.

La division des gaullistes sur l'utilisation de l'Article 16

Pour MM. Debré et Sanguinetti qui, tous deux ministres, approchent donc le président de la République assez souvent, le général de Gaulle a voulu faire allusion à l'article seize.

Au cours de l'émission télévisée où il s'est trouvé « face à face » avec M. Gaston Defferre, M. Michel Debré a déclaré : « Le caractère dictatorial, tyrannique, arbitraire qu'on attribue aux pleins pouvoirs de l'article seize est absolument fallacieux ». Puis interrogé sur ce qui se passerait dans le cas où l'opposition aurait la majorité, le leader UNR s'est contenté de répondre : « Le général de Gaulle regardera quel est l'intérêt de la France ».

M. Sanguinetti, autre leader UNR, a fourni un commentaire beaucoup plus détaillé de la phrase mystérieuse de la conférence de presse du général de Gaulle. Selon lui, si les gaullistes n'avaient plus la majorité dans la prochaine assemblée le président de la République désignerait un Premier ministre, qui formerait le gouvernement. Ce gouvernement tâcherait d'appliquer la politique du Président jusqu'à la prochaine motion de censure. Si celle-ci était votée, le général de Gaulle dissoudrait l'Assemblée Nationale et ferait procéder à de nouvelles élections. Si ces élections n'amenaient toujours pas au Parlement une majorité gaulliste, on pourrait imaginer que le général de Gaulle se retirerait pour se représenter lui-même ou présenter un candidat à la présidence de la République. S'il était réélu ou si son candidat l'était, « le président de la République pourrait alors faire valablement appel à l'article seize pour gouverner malgré l'Assemblée ».

Cette déclaration d'un ministre UNR ne pouvait manquer de surprendre tous ceux qui ont quelque respect pour la Constitution. Car l'article seize lui-même assigne un but aux mesures prises par le président de la République quand il s'attribue les pleins pouvoirs ; ce but est « la volonté d'assurer aux pouvoirs publics constitutionnels, dans les moindres délais, les moyens d'accomplir leur mission ».

Déclarer que l'article seize permettrait « valablement » au président de gouverner « malgré » l'Assemblée, qui est l'un des pouvoirs constitutionnels, c'est tourner le dos à la Constitution. Certains gaullistes l'ont bien senti qui n'ont pas hésité à protester contre les positions prises par MM. Michel Debré et Alexandre Sanguinetti.

M. René Capitant a été le gaulliste qui a élevé la protestation la plus ferme à ce sujet. Professeur de Droit, président de la commission des Lois constitutionnelles de l'Assemblée nationale, il a condamné l'interprétation abusive de l'article seize de la Constitution avancée par M. Sanguinetti et il a dénoncé dans

« Notre République », l'hebdomadaire de l'UNR-UDT « ...l'idée proprement monstrueuse, que la Constitution puisse autoriser le président de la République à user de cette disposition contre le suffrage universel. Si cela était vrai, la Cinquième République serait un régime de pouvoir personnel et Mitterrand aurait raison d'ameuter contre elle les Républicains ; je serais d'ailleurs à ses côtés. Mais cela n'est pas vrai, car la Cinquième République fondée sur la souveraineté du suffrage universel, interdit évidemment un semblable usage de l'article seize... Admettre que le chef de l'Etat pourrait légitimement se maintenir au pouvoir contre la volonté du peuple, c'est ruiner d'un seul coup l'édifice constitutionnel de la Cinquième République, c'est commettre un attentat contre le régime. »

D'autres gaullistes ont désapprouvé la thèse de M. Sanguinetti.

Ils admettent que le président de la République ait le droit de dissoudre l'Assemblée nationale même récemment élue, si elle est, dans sa majorité, opposée à la politique présidentielle, par contre ils jugent condamnable l'idée que le chef de l'Etat puisse gouverner « malgré l'Assemblée » en mettant en vigueur l'article seize. « Si la nouvelle consultation, a déclaré M. Léo Hamon, reconduisait la même Chambre, le chef de l'Etat ne pourrait alors que se soumettre à la volonté populaire ».

Et M. Giscard d'Estaing, bien qu'il représente dans l'arc-en-ciel gaulliste une autre nuance que M. Capitant, l'a rejoint sur son interprétation constitutionnelle quand il a déclaré : « Je n'aperçois pas, sauf s'il y a des événements intérieurs graves au cours de cette période, la nécessité ou la légitimité du recours à un article qui vise non pas une situation constitutionnelle normale, c'est-à-dire celle d'un libre suffrage, mais une situation où l'exercice des pouvoirs publics est gravement interrompu ».

Qui a raison ?

Si la France était régie par la Constitution votée en 1958, il n'est pas douteux que c'est M. Capitant qui aurait raison.

L'article seize, en effet, n'a été inséré dans la Constitution que pour faire face aux cas d'extrême péril. Les rédacteurs du texte de 1958 songeaient à conjurer une situation comparable à celle de juin 1940 ou à faire fonctionner l'Etat en cas de péril atomique.

Aussi, l'article seize ne confère-t-il des pleins pouvoirs au président de la République qu'à des conditions très strictes.

Il faut tout d'abord qu'il y ait une menace « grave et immédiate » contre les institutions de la République, l'indépendance de la nation, l'intégrité de son territoire ou l'exécution de ses engagements internationaux.

A qui fera-t-on croire que l'élection par le suffrage universel d'une Chambre sans majorité gaulliste constituerait une menace grave et immédiate contre les institutions de la République ?

Il faut ensuite que le « fonctionnement régulier des pouvoirs publics constitutionnels » soit interrompu.

Or, dans tous les régimes démocratiques, qu'ils soient parlementaires ou présidentiels, envoyer siéger au Parlement une majorité différente de la majorité sortante, ou différente de la majorité souhaitée par le président de la République, est considéré comme un fonctionnement régulier des pouvoirs publics et non pas comme une interruption de ce fonctionnement.

Il faut enfin que les mesures prises en vertu des pleins pouvoirs soient « inspirées par la volonté d'assurer aux pouvoirs publics constitutionnels, dans les moindres délais, les moyens d'accomplir leur mission ».

L'un de ces pouvoirs publics constitutionnels, c'est l'Assemblée Nationale. Le président de la République ne peut utiliser l'article seize que pour assurer à l'Assemblée les moyens d'accomplir sa mission, et non pas, comme l'envisage M. Sanguinetti, pour gouverner « malgré » l'Assemblée.

Cette obligation d'assurer le fonctionnement normal de l'Assemblée a d'ailleurs paru si capitale aux rédacteurs de la Constitution qu'ils ont précisé, dans le texte même de l'article seize, qu'en cas de mise en vigueur de cet article le Parlement se réunit de plein droit et que l'Assemblée Nationale ne peut être dissoute pendant l'exercice des pouvoirs exceptionnels.

Ainsi donc le texte de l'article seize de la Constitution de 1958 est parfaitement clair. Il a pour objectif de permettre à l'Etat de faire face à des menaces exceptionnelles, et non pas de résoudre les difficultés normales nées de ce qui est — pour reprendre l'expression de M. Maurice Duverger — la « monnaie courante » de toutes les démocraties : un changement de majorité au Parlement à la suite d'élections générales.

Mais la France de 1967 n'est pratiquement pas régie par la Constitution de 1958.

Les trois constitutions

Certes, la Constitution de 1958, modifiée en 1962 par l'élection du Président au suffrage universel, est théoriquement la Constitution de la France. Elle a été adoptée par une très large majorité des Français. Elle a été promulguée dans les formes les plus solennelles.

Mais elle n'est pas appliquée. Le général de Gaulle lui a peu à peu substitué une autre constitution, qui n'est écrite dans aucun texte, qui est purement coutumière, mais qui est devenue à la place du texte de 1958, la loi fondamentale de la Cinquième République. Les principes en ont été énoncés par le général de Gaulle dans son discours de Bayeux, le 16 juin 1946.

La Constitution écrite a prévu un régime pour l'essentiel parlementaire, puisqu'elle stipule que le gouvernement, qui détermine et conduit la politique de la nation, est responsable devant le Parlement. La constitution coutumière qui nous régit a créé un régime consulaire dans lequel le président de la République, magistrat souverain, gouverne sans être responsable devant le Parlement. Par contre, les ministres, y compris le Premier, sont responsables devant lui. Il les change sans vote du Parlement et les maintient en fonctions même s'ils ont été censurés par l'Assemblée.

Comme le gouvernement reste théoriquement responsable aussi devant le Parlement, certains ont parlé de régime orléaniste. On pourrait, en reprenant chaque article de la Constitution de 1958, montrer comment il a été transformé, voire contredit par la pratique constitutionnelle actuelle.

En rédigeant la Constitution de 1958, le général de Gaulle avait dû consentir quelques concessions aux partisans du régime parlementaire. Il est revenu sur ces concessions dès qu'il l'a pu. Or, ce que suggèrent aujourd'hui certains leaders UNR, ce n'est pas moins que de franchir un nouveau degré dans la voie de l'escalade constitutionnelle : après être passé en fait d'une constitution parlementaire à une constitution mi-parlementaire, mi-présidentielle, puis à un régime consulaire, on passerait, en cas de changement de majorité à l'Assemblée provoquant l'utilisation de l'article seize, du Consulat à l'Empire, et — osons le dire, quitte à paraître trop légaliste — de la république à un système comportant une certaine dose de dictature, on aboutirait alors, à la limite, à une dictature sans doute tempérée, voire éclairée, mais dictature tout de même au regard des règles démocratiques. Car l'article seize, qui est une Constitution à lui seul puisque sa mise en application a pour effet de mettre en sommeil la plupart des autres articles de la Constitution, organise, au fond, une « dictature à la romaine ». Comme dans la Rome antique, sous la République, tous les pouvoirs sont alors confiés à un seul homme.

Histoire de l'article 16

Mais la « dictature à la romaine » était, en quelque sorte, moins dictatoriale que l'article seize. En effet, à Rome, il fallait l'accord du pouvoir exécutif : les Consuls, et du pouvoir législatif : le Sénat, pour confier tous les pouvoirs à un « dictateur ». Aujourd'hui, il suffit de la volonté d'un seul homme.

Qui plus est, à Rome, ce n'était pas le principal intéressé, le « dictateur », qui se conférait à lui-même les pleins pouvoirs. Dans le système actuel, c'est le président de la République qui décide de s'attribuer des pouvoirs exceptionnels. Il est dans cette affaire, juge et partie.

Enfin, dans la Rome antique, la délégation de pouvoirs était limitée à six mois. L'article seize ne contient aucune limite de temps fixée à l'avance. Or, selon un sénateur UNR, le professeur Prélôt, c'est l'existence d'une limitation dans le temps qui distingue la « dictature à la romaine » de la tyrannie.

On aurait pu penser que les limitations nécessaires pour que l'article seize ne dégénère pas en dictature seraient apportées par la pratique, à défaut d'avoir été inscrites dans les textes de la Constitution. Malheureusement, c'est le contraire qui s'est produit : l'évolution de l'usage de l'article seize a tendu à déléguer des pouvoirs exceptionnels pour des circonstances de moins en moins exceptionnelles.

Ainsi, quand la majorité du Parlement, à l'automne 1960, a hésité à créer la force de frappe, le Conseil des ministres songea à recourir à l'article seize. Finalement

le recours ne fut pas nécessaire, le projet de loi ayant été adopté à la minorité de faveur organisée par l'article quarante-neuf de la Constitution.

En janvier 1961, dans un échange de lettres entre le président Paul Reynaud et le Premier ministre Michel Debré, la mise en vigueur de l'article seize fut considérée comme un moyen possible d'éviter une dissolution automatique de l'Assemblée à un moment inopportun.

Mais c'est surtout à propos de la guerre d'Algérie que le recours à l'article seize fut envisagé, puis décidé.

Quand éclata l'affaire des barricades à Alger au début de 1960, le général de Gaulle était partisan d'appliquer l'article seize. Le gouvernement le persuada de s'en tenir à la mise en vigueur de l'article trente-huit qui confère au gouvernement certains des pouvoirs normalement dévolus au Parlement.

Toutefois, le dessein d'utiliser l'article seize, un moment écarté, restait d'actualité. Dans son discours du 4 novembre 1960, le président de la République l'envisageait « pour permettre, le cas échéant, d'avancer de manière décisive la solution algérienne ». Aussi, quand se déclencha en avril 1961 le putsch des généraux, le président de la République fit-il appel à l'article seize. Et les circonstances lui en conféraient, certainement, le droit, et lui en faisaient probablement, le devoir.

Mais l'insurrection ayant tourné court, le président de la République maintint en vigueur l'article seize, afin, déclara le communiqué du Conseil des ministres du 3 mai 1961 « d'assurer le règlement de l'affaire algérienne dans des conditions aussi normales que possible ». C'était l'escalade. Après être passé de la Constitution écrite à une Constitution coutumière, on franchissait une étape de plus dans la voie du pouvoir personnel en passant de la constitution coutumière à l'Article seize. Et si le général de Gaulle s'est finalement résolu à abandonner l'article seize, ce n'est pas par scrupule juridique, mais bien parce qu'il était prévisible que l'Assemblée allait renverser le gouvernement sans qu'elle puisse être alors dissoute. Lors de l'élaboration de la Constitution de 1958, en effet, M. Pierre-Henri Teitgen avait fait stipuler que l'Assemblée nationale ne pouvait être dissoute pendant l'exercice des pouvoirs exceptionnels.

Pour la stabilité constitutionnelle

L'escalade constitutionnelle continuera-t-elle si les élections ne sont pas favorables au pouvoir ? Persévérer dans cette pratique serait lancer notre pays dans l'aventure autoritaire et souligner la précarité du régime actuel.

Le régime actuel et son chef se flattent d'avoir assuré à notre vie politique la stabilité ministérielle. Pourquoi ne mettraient-ils pas leur point d'honneur à lui donner aussi la stabilité constitutionnelle ? Pourquoi ne renonceraient-ils pas à apporter sans cesse des modifications à la Constitution ? Le « suspense » est attrayant au cinéma, mais il est, dans le domaine constitutionnel, inquiétant et malsain.

La Constitution doit être la charte fondamentale du pays, elle doit s'imposer à tous, et non être rabais-sée au rang d'instrument entre les mains du pouvoir. Pourquoi ne pas faire un essai loyal de la Constitution approuvée en 1958 ? Pourquoi remettre sans cesse en cause l'équilibre que ce texte établissait entre les pouvoirs ?

L'équilibre des pouvoirs est le seul garant de la pérennité d'un régime. La III^e République, dans ses dernières années, et la IV^e avaient créé un grave déséquilibre au profit de l'un des pouvoirs, le Parlement, et au détriment du Gouvernement et du président de la République, d'où l'instauration d'une sorte d'habitude de l'instabilité ministérielle.

La Constitution de 1958 réalisait un équilibre entre les pouvoirs législatifs et exécutifs. Mais elle n'a pas été bien appliquée, et nous connaissons aujourd'hui un régime aussi déséquilibré que les précédents, mais en sens inverse, c'est-à-dire au profit du président de la République et au détriment du Parlement et du Gouvernement.

Un régime aussi déséquilibré et aussi ambigu n'est pas davantage viable à long terme que ses prédécesseurs. Il n'est que temps, si la Cinquième République veut vivre, qu'elle renonce à l'omnipotence du chef de l'Etat et qu'elle laisse gouverner la France par un vrai gouvernement, réellement responsable devant le Parlement. Ou bien que la Cinquième République choisisse franchement le régime présidentiel dans lequel le chef de l'Etat exerce tout le pouvoir exécutif mais n'empiète en rien sur le pouvoir législatif qui reste la prérogative exclusive du Parlement ; l'équilibre des pouvoirs est alors obtenu par leur séparation absolue, le Parlement ne pouvant renverser l'Exécutif, l'Exécutif ne pouvant dissoudre le Parlement. Il n'y a pas de démocratie sans respect de l'équilibre des pouvoirs qui implique une judicieuse répartition des fonctions respectives du Gouvernement et du Parlement ainsi qu'une organisation de leur collaboration. Une démocratie cohérente ne saurait s'accommoder de la confusion des pouvoirs.

C'est donc la voie difficile et démocratique de l'équilibre des pouvoirs qui seule peut assurer à la Cinquième République un avenir. Les pratiques exceptionnelles ne peuvent établir d'institutions durables. Tout système reposant sur un homme et taillé à sa mesure s'écroule à la disparition de cet homme. Le critère constitutionnel de la démocratie réside dans le fait que le dernier mot est laissé au peuple s'exprimant par le suffrage universel et non à un homme, si prestigieux soit-il.

Les vrais partisans de la Cinquième République, de sa stabilité et de son efficacité, ne sont pas ceux qui applaudissent à l'escalade constitutionnelle en ignorant les risques graves qu'elle fait courir à la démocratie, mais ceux qui souhaitent l'application exacte de la Constitution, dans sa lettre et dans son esprit.

Maurice René SIMONNET.

LES CHRETIENS

A propos des « Nouvelles Générations et Familles Politiques » Alfred Grosser évoquait récemment (« Le Monde » 24-9) « le clivage entre chrétiens qui permet, au nom d'une même charité, les plus belles haines que connaisse encore notre société politique apaisée ». Cette appréciation pourrait servir d'exergue à trois ouvrages qui, de genre et de contenu différents, ont tous une même convergence : les chrétiens et la politique.

Trois livres

Sous le titre « Forces religieuses et attitudes politiques dans la France contemporaine » (1), René Rémond a rassemblé les rapports et les interventions du colloque tenu à Strasbourg en mai 1963. Cette rencontre se proposait d'examiner de façon systématique la question classique de l'influence en France des communautés religieuses (catholiques, protestantes, juïques) sur les différents niveaux de la vie politique : comportement électoral, appartenance à un syndicat et à un parti, détermination des choix politiques en matière scolaire, bien sûr, mais aussi en ce qui concerne la politique extérieure. Rappelant l'apparent recul des questions religieuses dans la vie publique, René Rémond précisait ainsi la problématique du colloque : « Les changements se sont-ils opérés en exécution de consignes des autorités religieuses ou sont-ils la conséquence d'évolutions spontanées ? Quel fut le rôle des minorités ? Quelle part revient aux laïcs ? Les motifs furent-ils plus politiques que religieux ? Comme ce serait le cas, par exemple, si les positions politiques avaient été révisées à la suite d'expériences malencontreuses et d'une meilleure analyse du rapport des forces ? L'explication ne doit-elle pas être plutôt cherchée dans une évolution proprement religieuse (souci apostolique, réflexion théologique, exigence spirituelle) ? »

Aline Coutrot et François Dreyfus, dans le cadre de la « Collection U » étudient « Les forces religieuses dans la société contemporaine » (2) en procédant à un triple bilan : sur le plan historique ils rappellent comment les « émigrés de l'intérieur » au ban de la III^e République à ses débuts, en sont venus à une

(1) « Forces religieuses et attitudes politiques dans la France contemporaine » sous la direction de René Rémond - Cahiers de la F.N.S.P. (Paris. Editions Armand Colin. 1965. 25 F).

(2) « Les forces religieuses dans la société contemporaine » par Aline Coutrot et François G. Dreyfus - Collection U - Paris. Editions Armand Colin. 1965.

ET LA POLITIQUE

par
Gérard ADAM

acceptation du pluralisme et à un renversement de perspectives qui les entraîne à « poser les problèmes en termes d'avenir et non plus du passé ». A une étude des nouvelles formes d'intervention des forces religieuses dans les différents domaines de la vie publique (presse, mouvements, syndicats, partis) succède une présentation synthétique très dense des « champs d'action » et modes de présence des chrétiens. Qu'il s'agisse de l'art, de la culture, des problèmes économiques et sociaux ou de la limitation des naissances, les auteurs mettent, à juste titre, l'accent sur le trait commun à toutes les déclarations des représentants des Eglises : « l'attention prioritaire portée à la personne humaine plus qu'à la défense d'intérêts confessionnels ».

Avec « Les catholiques français sous l'Occupation » (3), Jacques Duquesne décrit avec une minutie et une objectivité rares la période qui, ouverte à Vichy le 10 juillet 1940, devait bouleverser de façon spectaculaire les relations entre l'Eglise catholique et l'Etat, certes, mais surtout ses propres fidèles. La visite du cardinal Gerlier au maréchal Pétain dès le 16 juillet 1940, venant assurer que l'Eglise de France prendrait « sa part dans l'œuvre de salut du pays » n'ouvrait-elle pas une ère de controverses qui ne se sont pas encore effacées vingt-cinq ans après ? L'ouvrage permet de mieux situer une étape décisive du renouveau spirituel du catholicisme, « aux aspects parfois déconcertants, mais en profondeur indiscutable », comme le notait Edmond Michelet. N'est-ce point à partir des problèmes très concrets posés par l'antisémitisme, le S.T.O., la censure, le terrorisme, l'organisation des mouvements de jeunesse que de nouveaux clivages se sont dessinés entre catholiques, tandis que les vieilles attitudes et les stéréotypes du passé se dissolvaient dans le creuset de la Résistance ?

Constatations et interrogations

D'emblée Etienne Borne, auteur d'un rapport au Colloque de Strasbourg, souligne les paradoxes de l'éthique politique du catholicisme. En particulier, il observe que « le catholicisme s'efforce de dépasser les mouvances du temps et les contingences de l'histoire en posant un corps de vérités, certes susceptibles d'accroissement, certes séparables du langage dans lequel elles s'expriment, mais irréformables en leur substance profonde... Malgré cette prétention à une permanence invulnérable à l'événement, n'y a-t-il pas contestable quoique peu avouée par l'autorité, une

évolution de l'éthique politique concrètement pratiquée et par l'Eglise catholique en son centre romain, et par le catholicisme français, évolution qui porte non seulement sur les détails des applications mais sur les principes, peut-être même sur l'esprit ? »

Paradoxe aussi que la contradiction entre cette éthique qui « devrait se révéler à l'usage universellement enveloppante, libre d'équivoques, impossible à surprendre, rebelle à toute échappatoire imprévue, bref, absolument contraignante » et le comportement concret des catholiques qui « les plus assurés dans leur foi, et parfois dans la mesure même où ils veulent davantage agir et témoigner en catholiques, feront les choix politiques les plus différents... »

De ces constatations fondamentales d'Etienne Borne, naissent deux interrogations :

— le spectacle des affrontements tumultueux et confus entre catholiques est-il le résultat d'une rupture, d'une déconnexion récente ou bien une donnée déjà profondément ancrée dans l'histoire, presque une permanence ?

— par ailleurs quelle est la nature de cette mutation aux facettes à la fois complémentaires et contradictoires ? Quelles sont l'ampleur et la signification de la transformation d'une Eglise qui, de plus en plus, « croit au monde, civilise la cité, honore César », mais dans le même temps « juge le monde, désacralise la cité, dévalorise César » ?

Phénomène récent ou débat permanent

Pour Etienne Borne, les contrastes entre les éthiques politico-religieuses chez les catholiques sont le signe de la diversité des théologies : le pluralisme appelle le pluralisme. De même note René Rémond, tous les thomistes ne sont sans doute pas intégristes, mais tous les intégristes se réclament du thomisme. Ainsi les querelles politiques modernes ne seraient, dans cette perspective, que la transposition éternellement recommencée de querelles théologiques entre augustinien et thomistes, entre jansénistes et jésuites... Pascaliens et Teilhardiens sont « prédestinés » dans leurs philosophies politiques. A cet égard, l'évocation du « poids de l'histoire » dans l'ouvrage d'Aline Coutrot et François Dreyfus, confère une singulière épaisseur historique aux débats nés en France depuis le Concile ou même depuis la Libération.

Sans doute l'anticléricalisme virulent du combisme et le traumatisme dû à la loi de Séparation bloquèrent-ils pour un temps l'évolution amorcée par le Ralliement et la renaissance du Catholicisme Social. Mais il

(3) « Les catholiques français sous l'occupation » par Jacques Duquesne - Paris, 1966, Editions Grasset, 24 F.

est significatif que ce soit en 1902, l'année où sont expulsés 20.000 religieux et où sont fermées 300 écoles religieuses, qu'Alfred Loisy publie « l'Evangile et l'Eglise » : tout en réfutant un ouvrage du théologien protestant libéral Harnack, il essaie de montrer le parti que la recherche catholique pourrait tirer des travaux des historiens et des exégètes protestants ou même rationalistes ; or le modernisme condamné en 1907 par Pie X n'était pas seulement un mouvement théologique mettant en cause le traditionalisme exégétique, il risquait de toucher aux attitudes politiques ou économiques traditionnelles du catholicisme. Il est d'ailleurs significatif qu'à la même époque Marc Sanguier lance « Le Sillon » et qu'en 1904, à Lyon, se tienne la première Semaine Sociale. Dès cette époque se dessine un nouveau catholicisme qui refuse l'anti-républicanisme et se veut social et populaire. Chez les protestants, la même époque voit se développer toute une série de mouvements de jeunesse (Fédération française des Associations chrétiennes d'étudiants en 1899, Eclaireurs unionistes en 1911) qui sont à l'origine du développement de l'esprit œcuménique dans le protestantisme français.

De même pendant les années trente, tandis que la masse des catholiques continue à appartenir à la droite et au centre (sans pour autant, concentrer ses votes sur une seule formation) une diversification s'opère. Dès 1929, la politique extérieure fournit à « La Croix » l'occasion d'écrire : « Nous ne sommes pas de ceux que le nom de M. Briand fait frémir. » La condamnation de l'Action française en 1926 est évidemment le signe le plus spectaculaire de la volonté d'arracher les catholiques à la contemplation souvent morose du passé, mais plus profond est le double mouvement qui s'amorce : mouvement de rupture avec ce qu'Emmanuel Mounier appelait le « désordre établi », mais aussi d'engagement intense des chrétiens dans tous les secteurs de la vie publique car « le chrétien démissionne qui oublie d'exister » selon la formule employée par Henri Guillemin.

La distinction des plans sera un des thèmes majeurs de réflexion de l'époque, profondément explicité dans « l'Humanisme intégral » de Jacques Maritain, paru en 1936. Parallèlement des revues telles que « Sept », « Esprit », « La vie intellectuelle », « Politique », seront les signes du « second ralliement » appelant les catholiques à sortir de leur isolement. « Ainsi, concluent Aline Coutrot et François Dreyfus, la dernière décennie de la III^e République connaît de multiples manifestations qui révèlent la vitalité de la pensée catholique mais aussi ses limites et ses difficultés ; des idées nouvelles ont vu le jour et atteint diverses couches de l'opinion catholique, mais l'essentiel reste à faire ; les esprits sont disponibles, mais les occasions de réalisations rares et précaires ».

Le chrétien ne constitue plus une catégorie politique

S'il relativise le caractère nouveau de la transformation actuelle des forces religieuses, le bref rappel historique qui vient d'être esquissé, permet, en revanche, d'en saisir toute l'originalité.

René Rémond, dans sa contribution consacré aux « Forces religieuses et partis politiques » en marque d'emblée un élément important sous forme d'une question jugée « simpliste ou naïve » : les Eglises ont-elles une politique ? Les visions d'une Eglise propageant des consignes électorales dans l'obscurité du confessionnal ou d'un MRP exécutant docile des calculs ténébreux de la hiérarchie catholique ne caractérisent-elles pas cette idée solidement ancrée d'un bloc monolithique aux ordres d'une Eglise, elle-même élément d'une stratégie vaticane ? Evoquant la dissociation qui s'accroît entre politiques et religion à l'intérieur même du clergé et des ordres, le multipartisme qui, en définitive, permet une meilleure défense des intérêts confessionnels (l'école par exemple) qu'un seul grand parti clérical, et surtout le fait que l'Eglise de France n'a plus guère d'intérêts propres à défendre, René Rémond peut affirmer : « Il faut tenir la vision d'une Eglise exécutant avec discipline les manœuvres subtiles d'une stratégie politique élaborée en haut lieu pour ce qu'elle est présentement : un mythe quand ce n'est pas une mystification ».

A la question « Dieu est-il à droite ? » posée par la « Vie intellectuelle » en 1936, (à l'époque il n'y a pas de circonscription située dans une zone de pratique religieuse qui n'ait donné au moins 40 % des suffrages à la droite) les élections postérieures à la Libération allaient apporter une réponse nuancée ? Ainsi dès 1946, l'électorat catholique commence à se diviser entre une droite traditionaliste et conservatrice et un centre droit qui, sur le plan sociologique, ne craint pas de préconiser une certaine planification et de voter la nationalisation des banques et des sources d'énergie. Comme en atteste un sondage de l'I.F.O.P. en 1952 c'est dans la clientèle électorale du M.R.P. qu'on relève la plus forte proportion de baptisés à s'estimer catholiques fervents (99 % déclarent faire maigre le vendredi contre 96 % pour le R.P.F., 68 % à la S.F.I.O. et 49 % au P.C.!). En sens inverse, sur 100 personnes qui vont à la messe, 54 déclarent voter M.R.P. 20 votant modérés, 18 R.P.F., et 5 socialistes. Même non clérical le parti est bien, d'une certaine façon, confessionnel, mais différent de la « Démocrazia christiana » ou de la C.D.U., il ne recueille, selon toute probabilité, qu'une minorité de l'électorat catholique. Mais avec la crise coloniale de 1953-55 et la naissance d'un néo-radicalisme autour de Pierre Mendès-France, une certaine mutation paraît à nouveau. En décembre 1955 des catholiques tels que René Rémond, Pierre Henri Simon, Jean Lacroix, Henri Marrou se retrouvent d'accord pour affirmer : « Il faut que les catholiques sachent qu'ils peuvent voter à gauche... ». La rencontre inopinée entre Pierre Mendès-France et les 500.000 catholiques qui, selon les estimations sérieuses se prononcèrent pour les candidats du Front Républicain demeure un phénomène significatif qui éveilla une grande espérance dans toute une génération du catholicisme français. Les analyses de géographie électorale montrent que c'est dans les centres urbains des régions en expansion qu'en 1956 des catholiques votèrent pour la gauche traditionnellement dite laïque. Un plus grand nombre surtout dans les régions très catholiques se prononcèrent pour le M.R.P., tandis que la droite recueillait des suffrages dans les régions les moins développées : Ardèche, Aveyron, Vendée, Meuse, Haute-

Saône, Côte-d'Or, Orne et Manche. Bien que ne représentant qu'une très faible part du catholicisme français, le P.S.U. a pour la première fois dans l'histoire politique française, réussi l'amalgame entre laïques et « talas ». C'est selon René Rémond, le parti, qui, après le M.R.P. doit compter proportionnellement « le plus grand nombre de chrétiens préoccupés de promulguer leur foi par un engagement politique ».

Le gaullisme, idéologie de rassemblement, ne pouvait pas ne pas vouloir transcender tous les particularismes pour rassembler protestants, catholiques et israélites. Si au début du R.P.F., les protestants furent sur-représentés (Jacques Soustelle, Louis Vallon, Jacques Baumel), l'afflux de dissidents du M.R.P. vint rétablir l'équilibre entre catholiques et protestants. Mais au niveau des organismes directeurs de l'U.N.R., si la majorité des membres du Comité central sont catholiques, il s'agit assez rarement d'anciens responsables d'Action catholique. Le gaullisme électoral ne recouvre certainement pas la droite catholique traditionnelle. Sans doute retrouve-t-on les trois bastions catholiques de l'Ouest, de l'Est et du Sud-Est du Massif central, mais on y trouve aussi la France active du Nord et du Nord-Est, celle qui va du Pas-de-Calais à la Lorraine et qui, jusqu'alors, votait traditionnellement à gauche. Mais pour les cadres du catholicisme il semblerait que la situation soit différente. « La ferveur gaulliste de François Mauriac, note René Rémond, est de ce point de vue fort peu représentative de l'état d'esprit du militant moyen, souvent plus proche du M.R.P. ou du P.S.U. ».

Ainsi se dessinerait une *échelle des opinions* en fonction du niveau de militance : le centre de gravité se situerait au centre gauche pour les militants, au centre droit pour l'épiscopat et les autorités, à droite pour le fidèle moyen. Mais dans ce mouvement quel est le moteur ? S'agit-il d'un glissement des plus représentatifs du catholicisme vers des positions nouvelles par une prédominance des fidélités sociologiques sur les fidélités religieuses ? Ou, n'est-ce pas plutôt l'inverse : l'évolution des attitudes politiques ne découle-t-elle pas d'un approfondissement des conséquences de la fidélité religieuse ?

La naissance d'un anti-cléricalisme de droite, à base de nationalisme blessé et déçu témoigne d'ailleurs, en négatif, de l'évolution du catholicisme. Fort peu philosophique, fruit de circonstances, il exprime une réaction d'humeur et de dépit contre les positions officielles de la hiérarchie et le comportement de trop de militants chrétiens. « Son développement est en liaison directe avec la crise suscitée dans l'opinion par la décolonisation. Le nationalisme de droite, déconcentré de ne plus trouver à ses côtés le catholicisme auquel l'unissait une alliance de près d'un demi-siècle, a réagi par une poussée d'anticléricalisme aux documents du Saint-Siège, aux déclarations épiscopales de sympathie pour les aspirations à l'indépendance des peuples d'outre-mer » (René Rémond).

L'idée est bien établie que le protestantisme est de gauche. Or, une étude minutieuse des résultats électoraux dans les départements où les protestants sont particulièrement nombreux, montre que cette assertion cesse d'être exacte. Le vote à gauche n'a pas cessé de décroître depuis la Libération. Pourquoi ce changement ? François Dreyfus émet l'hypothèse

suivante : jusqu'à une date récente le protestant a voté à gauche non pourtant parce qu'il est révolutionnaire, ni même pour des raisons eschatologiques, mais tout simplement parce que voter à droite lui donnait l'impression de soutenir un catholicisme clérical qu'il abhorrait.

De plus, il est incontestable que des liens très forts existaient entre la théologie libérale qui a sévi en France à la fin du XIX^e siècle et au début du XX^e siècle et l'idéologie républicaine et radicale qui a marqué la vie politique française de 1880 à 1940. Or, depuis 1945 un certain nombre de choses ont changé. D'abord au libéralisme se substitua une théologie beaucoup plus christocentrique qui écarte sans doute de l'Eglise quelques protestants libéraux, mais qui rend les autres plus sensibles à des notions nouvelles de communauté et d'Eglise. D'autre part, se développe dans le protestantisme français une attitude œcuménique qui a son répondeur chez les catholiques et atténue les anciens antagonismes.

Trois leçons

Paradoxalement c'est de l'ouvrage de Jacques Duquesne dont l'objet est apparemment le plus limité que nous tirerons quelques remarques de portée générale, en guise de conclusion.

Les jeunes catholiques de 1943 attendaient l'avis de théologiens pour savoir s'ils pouvaient, sans pécher, se soustraire au S.T.O. On peut penser que les jeunes catholiques français d'aujourd'hui, placés dans une situation analogue, n'attendraient guère et se détermineraient uniquement en suivant leur conscience. N'est-ce point là le signe d'une crise d'autorité profonde ? Certes, mais les catholiques adultes, naguère dans la Résistance, ont fait preuve de la relativité de la vieille distinction entre Eglise enseignante et Eglise enseignée. Il leur a fallu commencer leur vie d'homme par une désobéissance. Ils s'en souviennent et proclament donc, non sans raison, le laïc *adulte* dans sa totalité.

Les plus résolus dans l'« *aggiornamento* » de l'Eglise déplorent souvent sa prudence dans les prises de positions temporelles. Refus timoré de l'Eglise, pense-t-on, d'assumer concrètement les principes généraux qu'elle affirme. Mais l'amère expérience de 1940-45 n'a-t-elle pas porté ses fruits ? N'y a-t-il pas contradiction à attendre de la Hiérarchie des consignes d'action qu'on se refusait à recevoir il y a vingt-cinq ans ? L'épiscopat a d'ailleurs tiré, pour sa part, les leçons de sa douloureuse expérience. Il semble peu désireux de prodiguer des conseils politiques compte tenu de sa compromission avec le régime de Vichy.

S'interrogeant sur les raisons de l'absence d'épuration dans l'Eglise catholique, Jacques Duquesne observe que les plus scandalisés par l'attitude des Evêques furent les catholiques parmi les plus convaincus, les plus fervents. Du côté des incroyants, l'attitude la plus générale fut l'indifférence. Un tel comportement de l'opinion qui n'est même plus capable d'anticléricalisme parce qu'elle a sombré, à l'égard de l'Eglise, dans l'indifférence et la résignation, porte condamnation moins peut-être du visage que s'est donnée l'Eglise entre 1940 et 1944 que du visage qu'elle s'était donnée auparavant. Et il y a certainement des leçons à en tirer pour les catholiques, aujourd'hui encore.

Syndicats : une proposition novatrice

Le 21 novembre dernier, les trois fédérations C.F.D.T., F.O. et C.G.C. des industries électriques et gazières présentent à la Direction d'Electricité de France des propositions qui rompent avec les schémas traditionnels de l'action revendicative en matière salariale. Ce faisant, ils tirent les leçons des expériences des années passées : « gaziers » et « électriciens » avaient mené des grèves d'une durée limitée, grèves presque toujours très suivies, mais dont les résultats concrets avaient été fort limités. Cette année, ils choisissent délibérément une autre voie.

C'est un « contrat » qu'ils proposent à l'E.D.F., un contrat qui serait signé entre les syndicats et la direction de l'entreprise. Deux idées maîtresses en constituent la charpente :

— L'augmentation globale de la masse salariale attribuée, chaque année, au personnel serait fonction de la progression économique, et notamment du degré de réalisation du Plan. Dans cette perspective, les commissions Grégoire (ainsi nommées, on le sait, du nom de leur président et dont la tâche jusqu'ici est de procéder à la constatation de l'évolution des salaires de l'année écoulée) pourraient apporter « le témoignage de vérité économique dont les parties en présence ont tellement besoin. »

— Ce supplément ainsi obtenu serait réparti inégalement au sein de l'entreprise. L'objectif à atteindre serait de parvenir en 20 ans à une augmentation de 100 % du pouvoir d'achat des plus défavorisés, tandis que celui des catégories situées au sommet de l'échelle ne progresserait, pendant la même durée que de 50 %. A cette fin, deux parts seraient établies dans l'augmentation globale des salaires : l'une destinée à compenser la hausse des prix, l'autre correspondant à l'expansion. Les conséquences des variations de prix sont applicables à tout le monde, déclarait M. Nasse — de la Fédération C.G.C. — il n'en est pas de même des fruits de l'expansion qui doit être plus largement répartie aux bénéfices des catégories modestes.

Pour illustrer la proposition syndicale, M. Decaillon, secrétaire général de la fédération C.F.D.T. donne un exemple (1) : « Prenons le cas d'une augmentation de 4 % alors que les prix auraient augmenté de 2,20 %. Dans cette augmentation il y a 2,20 % qui sont destinés à maintenir le pouvoir d'achat et qui s'appliqueraient indistinctement à toutes les catégories. Mais il y a 1,80 % qui permet une progression de pouvoir d'achat. C'est cette dernière part que nous proposons de répartir différemment : davantage aux catégories au bas de l'échelle (2,07 % à la catégorie 3, dans l'exemple

choisi) et moins aux catégories supérieures (1,25 % à la catégorie 14, dans le même exemple) ».

Ces propositions ont fait quelque bruit. Les dirigeants de la C.G.C. ont désavoué leur fédération, et la C.G.T., en termes vifs, a manifesté son opposition. Mais à de telles réactions il fallait s'attendre : « Ces propositions, remarque Lucien Rioux, dans le *Nouvel Observateur*, vont à l'encontre de toutes les habitudes syndicales. La notion de contrat est rarement acceptée en France où l'on préfère des affrontements périodiques qui se règlent selon des rapports de force entre gouvernement et salariés. En outre, on réclame généralement des augmentations en pourcentage applicables à tous les salariés : la hiérarchie des salaires a, jusqu'à présent, été défendue par tous les syndicats ».

Rejetant les « résidus d'égalitarisme de l'aube du mouvement ouvrier », M. Le Guen, secrétaire des cadres C.G.T. de l'Electricité et du Gaz de France, s'élève contre un « écrasement de la hiérarchie ». Il rejoint ainsi M. Malterre, président de la Confédération générale des Cadres et, comme lui, refuse un système salarial qui serait basé par contrat sur l'augmentation de la production prévue par le Plan. Mais, en réplique, René Decaillon peut souligner avec raison que l'histoire du mouvement ouvrier, depuis vingt ans, montre que les accords importants en matière salariale ont été conclus avec F.O. et la C.F.T.C. (devenue C.F.D.T.) sans la participation de la C.G.T. qui s'y rallie ensuite...

Encore faut-il que le premier accord puisse être conclu ! Et ici l'on doit se demander si le gouvernement est vraiment prêt à accepter le principe même d'un tel contrat, et en assumer toutes les conséquences. Car, il ne faut pas tricher : une politique salariale contractuelle est contradictoire avec la politique d'augmentations octroyées et non discutées qui est actuellement la sienne. Le « contrat » suppose des négociations et crée entre les contractants des relations de partenaires. Il n'est plus alors question de pouvoir dicter une politique des salaires.

On le voit, la proposition des trois fédérations syndicales, peut conduire loin... et l'on comprend le jugement de M. Pierre Massé, ancien commissaire général au Plan et actuel directeur d'E.D.F. : « C'est la première proposition concrète et intelligente depuis la conférence des revenus ». Certes, il s'agit maintenant de la discuter et d'en préciser les modalités d'application. Mais il ne serait pas supportable que la convergence des conservatismes cégétiste et gouvernemental suffise à la mettre en échec.

Philippe FARINE.

(1) « Syndicalisme » du 3 décembre 1966.

UNE POÉSIE FAITE D'IMAGES :

PAUL ÉLUARD

par Jean ONIMUS

Les poèmes d'Éluard (comme ceux de la plupart des surréalistes si l'on met à part Aragon) ne retiennent en général le lecteur ni par leur rythme, leurs cadences, leurs effets sonores, ni par les « charmes » traditionnels de la rhétorique. En fait, ces poèmes sont très souvent, sous forme d'énumération plus ou moins litannique, un prodigieux agrégat de mots concrets qui forment autant d'images : un puzzle d'images, substantifs accolés, choses simplement nommées qui prennent, par leur juxtaposition, une valeur insolite et suggestive. A peine si, parfois, un complément de nom vient donner à la sensation concrète une signification abstraite (*brûlure des métamorphoses, brumes de l'attente*). Il est rare que ce langage, pourtant tout métaphorique, nous propose des comparaisons : le « comme si » y est implicite. Avec une sorte d'aplomb, avec la certitude audacieuse du rêveur, le poète impose sa métaphore sans le moindre préalable : « la terre est bleue comme une orange... ». Cela ne se discute pas, cela ne représente pas autre chose, *cela est*. L'évidence poétique entraîne non seulement le lecteur mais le poète lui-même ; un courant très rapide, presque impétueux, d'images reliées en profondeur les précipite tous deux en avant sans qu'ils aient, pour ainsi dire, le temps de se reprendre, de retenir les mots, de substituer aux choses quelque autre réalité. Les images se pressent à tel point qu'aucune rhétorique n'est plus possible elles pulvérisent la phrase et suspendent la réflexion : « Les images pensent pour moi ». (Défense de Savoir, deuxième série VI, 1928) avoue le poète. *Quelque chose* s'exprime ainsi qui n'est plus la pensée personnelle, singulière, réfléchie de l'auteur mais une expérience aussi universelle qu'indicible, une « intentionnalité » diffuse qu'aucun terme, abstrait ou volontaire, et mûrement pesé, ne saurait convenablement circonscrire.

Les images positives : *images lumineuses, aériennes et* *images cristallines*

Les images d'Éluard ne lui sont pas « personnelles ». C'est dans le trésor universel qu'il puise. Et c'est pourquoi, paradoxalement, une poésie telle que la sienne

est peut-être plus aisément traduisible qu'une autre. Car il s'agit moins de style que de choses *données à voir* ; les images survolent les styles et les cultures, elles ont le même sens partout et tous les hommes réagissent également devant l'oiseau, le printemps ou la nuit...

Chez Éluard, tempérament « primaire », heureux de vivre dans l'instant, résolument optimiste, *les images positives* sont dominantes. Il vaut la peine d'en relever certaines. Elles se groupent naturellement autour de la clarté, des couleurs vives, de la légèreté, de la pureté mais aussi de la dureté et de la nudité. Elles unissent ainsi des images lumineuses, aériennes et des images cristallines, leur facteur commun étant la transparence.

Éluard comme Valéry (mais contrairement à Bosco par exemple) a un « phototropisme positif ». Le soleil l'enchanté : « Je vis bien en été, la chaleur m'émerveille ».

*Ah ! Mille flammes, un feu, la lumière,
Une ombre !...
Le soleil me suit.*

Ainsi l'ombre n'est pour lui que le soleil rendu encore plus présent... Le soleil ne révèle-t-il pas la vie ? Il la « développe » et quand le poète veut évoquer la féminité s'ouvrant sans limite sur l'univers, il écrit : « Tu bois au soleil ». Les rayons, l'éblouissement (« Les rayons de tes bras »), la lumière (« les désirs de lumière ») emplissent ses poèmes et c'est le signe d'un tempérament heureux. L'étoile a une lumière d'autant plus pure qu'elle est plus froide et qu'elle consonne dans l'imagination avec les cristaux de neige. On lit chez Éluard : « Le froid s'est étoilé » et voici que le malheur aussitôt se métamorphose en joie. « Je grave sur un roc l'étoile de tes forces » et aussitôt encore, par le voisinage de *graver* et de *forces*, l'étoile ajoute à la clarté la dureté du cristal. Cumulant enfin les deux clartés, Éluard parle magnifiquement d'une « étoile de jour », surimpression de deux lumières, de deux puretés.

Les couleurs vives ont, chacun le sait, un effet excitant. Excitation violente et quelque peu destructrice : rappelons-nous la rage des Fauves contre les demi-ton impressionnistes et le tumulte, sur leurs toiles,

des couleurs pures jaillies du tube. Chez Eluard aussi « les couleurs furieuses défont les brumes de l'attente ». Ici, comme chez les Fauves, la violence se confond avec la joie et tel est bien, en effet, le ton paroxystique de la joie surréaliste.

C'est une impression analogue que procurent le sang et le feu. Le sang répond à un très ancien mythe (encore en vigueur chez les Sémites) selon lequel il est la vie même dans ce qu'elle a d'essentiel, l'âme vitale : « les chemins tendres que trace ton sang clair ». Le sang a la couleur du feu : aussi les deux images voisinent-elles souvent. Dans le monde l'Eluard, l'image du feu est une image « mère », un thème fondamental — exactement comme chez Héraclite, par exemple, où le feu devient la substance même de l'Être parce qu'il pénètre et dévore toutes les apparences. Eluard a ressenti comme personne cette ambivalence du feu qui est tour à tour le symbole de la ferveur, de l'enthousiasme, de la joie poétique. « Le feu d'une chanson », de l'amour, de la fraternité humaine, mais aussi le symbole de la destruction bénéfique où s'engloutissent toutes les mesquineries de la vie : « Feu dévorant de l'espoir », brûlure féconde « les saisons brûlent mon cœur » ; le feu exprime (avec le sang) toute l'authentique vitalité qu'étouffe la vie quotidienne. Embraser la vie, en faire un « feu de joie », un *bonfire* comme disent les Anglais, n'est-ce pas un désir permanent d'Eluard ? C'est d'ailleurs volontiers un rêveur de feu ; il dévisage avec volupté les langues crépitantes, le rire du feu « riant d'un rire sans grimaces », le feu (image admirable pour exprimer la pure jubilation) le feu « battant des mains ». Ainsi la vie est donnée à l'élément. On réinvente l'âme du feu :

*Nous inventions le feu
Jamais rien que le feu.*

Notons que le feu n'apparaît jamais chez le poète dans sa signification érotique telle que Bachelard et Mircea Eliade l'ont décrite. Il reste chez Eluard digne de son étymologie grecque, symbole de l'absolue pureté dans la transcendance de l'amour ; c'est la « chaude loi des hommes qu'il exprime », tout ce qui élève, relie, entraîne et illumine.

Les images positives ne sont pas seulement lumineuses, ce sont, en général, des images ascensionnelles, qui se concrétisent en choses légères, ailées, envolées, « vol d'étoile et de lumière ». Animées par le poète, les choses les plus pesantes peuvent se pourvoir d'ailes, comme, dans les Psaumes, bondissent les collines :

*Fleuve, plaine, rocher, leur vol
Les flots clairs de leurs ailes.*

Aussi pourrait-on puiser dans Eluard les éléments d'une poétique de l'aile et de la plume : « Viens, monte. Bientôt les plumes les plus légères, scaphandrier de l'air, te tiendront par le cou ». Inutile d'ajouter que l'oiseau (et particulièrement l'hirondelle au vol vertigineux) joue un rôle de leit-motiv dans les cantiques du bonheur si fréquents chez Eluard.

Il est au premier abord assez paradoxal que le dur

puisse symboliser la plénitude et le bonheur ; mais, à y réfléchir, le dur c'est précisément ce qui est plein. Aussi la *Pierre*, ou même *l'aiguille*, ont-elles chez Eluard une charge positive comme, bien entendu, le cristal et les pierreries. Quand, pour exprimer l'extase amoureuse, il dit de l'aimée qu'elle s'engloutit dans son ombre...

Comme une pierre dans le ciel.

il ne faut pas voir là je ne sais quel défi aux lois de la pesanteur mais la juxtaposition délirante de deux images de la joie : celle de la lumière et celle de la dureté.

On sait le charme des yeux bleus de Gala et des yeux noirs en amande de Nusch : Eluard y a vu sans cesse la « beauté des pierres, celle des gouttes d'eau, des perles en placard », et ajoute-t-il, « des pierres nues » ; quant à Dominique, c'est une « pierre intacte ». Quand il veut suggérer toute la pureté du monde, il le déclare aussi transparent qu'une aiguille et une telle image n'est surprenante que pour ceux qui n'ont jamais rêvé à la merveille de pureté compacte, de pureté pénétrante qu'est une aiguille.

Une chose vraiment pleine prend volontiers la forme sphérique — et tous les rêveurs savent que la sphère, la bulle, sont des images de complétion. Des expressions comme « ta chevelure d'oranges » — « la terre est bleue comme une orange », et généralement toutes les images du fruit, expriment la densité heureuse, la satisfaction sans faille.

Le dur et le plein sont donc une manière oblique d'exprimer la pureté. La goutte d'eau, la perle se retrouvent souvent sous la plume de ce poète à l'imagination purifiante : « Nous conduisons l'eau pure » — « Tu es l'eau détournée de ces abîmes », une eau qui fait perle et qu'illumine un jeune soleil :

*... exister sans destin
Entre givre et rosée...*

N'y a-t-il pas dans ces vers toute l'innocence du monde ?

Avec le givre apparaît l'image de la blancheur si fréquente dans cette œuvre :

*Sur un pré blanc des nuages blancs...
Tous les regards vont s'éclaircir
Délivrer la nature blanche.*

Ainsi blancheur et couleurs vives peuvent voisiner et cumuler leurs effets, exactement comme chez Rimbaud le feu s'allie à la neige dans la même brûlure spirituelle.

Il faudrait encore faire une place toute particulière à la notion de nudité. Chez Eluard (comme chez Giraudoux) la nudité est symbole de franchise, de netteté et n'a aucune signification érotique :

*Mon amour comme une bête nue...
J'aime la plus nue aux écarts d'oiseau...
Tu conserves ton cœur de belle femme nue...
Le soleil nu de ton visage...*

La poésie, dit Eluard, est une « école de nu » : c'est-à-dire qu'elle voit clair et qu'elle donne à voir la réalité dans sa pureté native. Dêvêtir les choses des accoutrements dont les ont masquées l'habitude et l'indifférence, n'est-ce pas le geste surréaliste — et poétique — par excellence ? Dénuder le monde pour lui rendre son éclat de merveille.

les images négatives, images de ténèbres, vision de clôture et de limitation.

Un tempérament optimiste et « primaire » est mal défendu contre l'épreuve. Quand elle survient à l'improviste elle provoque d'affreux cris de désespoir : la nuit totale succède au jour. Aussi Eluard a-t-il eu très tôt tendance à diviser l'existence en deux parts et les dichotomies de la *Leçon de Morale* sont présentes, à l'état diffus, dans toute son œuvre : c'est toujours tout ou rien, tout le mal ou tout le bien, il n'y a pas de milieu.

Aussi les images négatives sont-elles chez lui obsédantes, lancinantes. On dirait parfois qu'il ne trouve pas dans tout l'univers de choses assez défaites, assez pourries, assez ruinées pour satisfaire sa soif de symboles. Naturellement dominent les images de ténèbres : la nuit où « tout se blottit dans un feu qui s'éteint », image terrible si l'on songe à ce que représente le feu ; « nuit lourde », poisseuse, visqueuse, essentiellement humide, nuit de cave (les « caves de l'angoisse ») ou nuit de brouillard : « ... le brouillard, sensible et têtue comme un homme fort et triste, tombe dans la rue ». Telle est aussi la pluie (« La pluie fine... le monde est loin ») et telles sont la fumée (« Ta vieillesse c'est fumée éteinte ») et la cendre, résidus lamentables du feu.

À ces images il faut joindre les visions de clôture et de limitation. La nuit n'est-elle point pareille, par son opacité, à un mur ? Et tout ce qui est mur est insupportable à Paul Eluard, aussi les verbes tels que *prendre*, *arrêter*, *figer*, *fixer*, *geler* ont-ils toujours chez lui valeur péjorative : « L'herbe fine figeait le vol des hirondelles » ; comme le verbe *figer* devient atroce à l'approche du mot *hirondelle* ! Et l'on conçoit d'autre part la valeur angoissante d'un vers tel que « L'automne pesait dans le sac des ténèbres » où le poids et la nuit s'ajoutent à l'impression d'impasse. À la limite, toute structure, toute « ossature » lui sont cruelles. La rue (« La route épaisse »), le squelette hivernal d'un arbre, tout ce qui rappelle la prison et ses barreaux s'opposent aux « grandes inondations de soleil », à l'illimité, aux mouvements de la joie et de la vie. Aussi l'image du glaçon est-elle particulièrement odieuse, image où l'eau s'est faite dure, où la pureté est agressive et coupante. L'eau, dont nous avons aperçu plus haut la valence positive, peut vivre en image de mort. C'est l'eau profonde, l'eau fermée, l'eau enveloppante :

*J'étais comme un bateau coulant dans l'eau fermée...
...l'eau toute entière est sur moi comme une plaie à nu.
Voici que les noyés s'enfoncent.
Ma douleur, comme un peu de soleil dans l'eau froide.*

Image frappante où la douleur voit se mêler un reste de vie dans un océan de froideur.

Non moins péjoratif que l'humide est l'excessivement sec : dans les deux cas la vie se dissout ou tombe en poussière. Les choses sèches sont antipathiques : le désert est image de mort, l'herbe fine, pointue est pareille à l'ennui des jours poussiéreux : elle fige tout essor. Ce qui est « muscles voyants, squelette intime » contraste avec le velouté soyeux d'une « chair de lumière »...

Il y a là un ensemble très cohérent et inépuisable d'images dévitalisantes qui forme avec l'univers des images positives un tragique et perpétuel contraste. Les poèmes d'Eluard sont en noir et blanc. Mais, toujours, en définitive, c'est le blanc qui l'emporte.

les alliances, les concentrations, les chocs, les rencontres d'images.

Le procédé surréaliste par excellence consiste dans la rencontre choquante ou l'alliance insolite d'images. Chaque image est modifiée par la proximité de sa voisine et il s'établit entre elles un certain courant. Ce ne sont pas les images en elles-mêmes qui intéressent le poète mais l'espace qui les sépare. Cet espace (insolite ou choquant) libère quelque chose dans l'esprit du lecteur. Plus la masse des images se presse, plus cette libération s'accroît : les images ressemblent aux rives d'un fleuve : elles en jalonnent le cours, elles en canalisent le courant, elles en précipitent l'élan. Cette rive d'images n'est, pour le poète, qu'un moyen d'ébranler le courant mental dans l'esprit du lecteur. C'est ainsi que Bergson (dont on n'a pas assez dit qu'il est aux origines de la poésie actuelle) réclamait du philosophe un choix d'images aussi disparates que possible afin que « le signe chasse le signe », afin que l'on ne s'arrête pas au signe (aux charmes de la rive) mais que l'on se sente orienté dans une certaine direction.

Quand deux images positives s'ajoutent on obtient une double joie. Telle par exemple cette rencontre de la lumière et de la légèreté : « Le soleil se prend dans sa toile », impression vive de clarté arachnéenne ; ou encore cette surimpression « la fleur ouvre ses portes d'or » où les images d'ouverture, de lumière et de pureté se conjoignent. Comment mieux exprimer l'extase sans limites que par l'alliance du débordement et de la lumière : « Les grandes inondations de soleil » ? Ou encore : « L'été diluvien ». Nous savons tous que le bleu est la couleur de l'infini ; tous les mystiques sont rêveurs d'azur. Dire que « la terre est bleue comme une orange » c'est relier l'infini heureux au

dense et au sphérique, c'est un double cri de joie qui fonde le paradis sur la terre. Il existe chez Eluard de vastes concentrations d'images positives largement développées sur des pages entières. Telles sont par exemple les images de la féminité — toujours favorables chez ce grand poète de l'amour. Quelle grâce, quelle préciosité exquise, quelle fraîcheur dans ces symboles qui voudraient suggérer l'essence de la femme ! C'est là que « l'image chasse l'image » afin de composer une pure présence... La femme est pureté, mais pureté tourmentante, passionnante, elle ravage en purifiant :

*Des rafales de cris de neige
Des lacs de nudité
Et des ombres déracinées*

Mais c'est aussi cet être tout de pudeur et de douceur :

*Feuilles de jour et mousse de rosée,
Roseau du vent, sourires parfumés,
Ailes couvrant le monde de lumière...
Parfums éclos d'une couvée d'aurores...*

protectrice, elle ne projette aucune ombre : son aile couvre de lumière...). Dans sa joie de chanter le poète parfois ne se possède plus, un délire de pure jubilation l'entraîne et cela donne par exemple :

*Grisante abeille rire en course...
Ecorce d'aube aile étourdie
Nichée de feuilles débauchées
Jeune poison liane montagne...*

Les litanies de la femme sont sans limites puisque la femme réunit en elle, et rend possible par sa médiation, tout le bonheur du monde.

La femme tranquille sève nue est toute la douceur, toute la vitalité, toute la franchise de l'existence :

C'est sur la mousse de son front que l'eau roucoule.

Ici se trouvent juxtaposés l'oiseau, la lumière, une boule de gui et le soleil, ailleurs l'aile, l'étoile, la lumière, les flots clairs. Voici, pour évoquer l'intimité, une cumulation de cercles :

*La courbe de tes yeux fait le tour de mon cœur,
Un rond de danse et de douceur,
Auréole du temps, berceau nocturne et sûr.*

et, toujours pour évoquer l'intimité, citons encore un émouvant échanges d'images entre la maison et le couple qui l'habite :

*Sous la mousse du ciel notre toit nous accorde
Des mots légers des rires d'ombre
Et le chant d'un grand feu rêveur
Mûrit entre nos paupières.*

Observons que les grands « climats » négatifs accumulent parallèlement des images péjoratives dont le

rapprochement délirant est souvent atroce (cf. « *Le Temps déborde* » écrit après la mort de Nusch).

La rencontre d'images de valence opposée est perpétuelle chez Eluard. Le rapprochement de mots ou d'images qui, normalement, paraissent s'exclure a un effet intensif considérable : il exprime toujours un paroxysme mais selon les cas ce paroxysme peut être celui du malheur ou celui du bonheur. En général c'est le malheur, le désordre profond du monde, le chaos qu'exprime ainsi le poète. Quand il écrit par exemple :

*... le feu est misérable...
Le vent paralysé écrase les visages
La lumière a gelé les plus belles maisons...
Les oiseaux, les poissons se mêlent dans la boue*

il contrecarre à plaisir le cours naturel des choses, il le rebrousse, montrant ainsi qu'il y a un malentendu, que le monde n'est pas en place, que tout y est sens dessus-dessous.

Quand un poète débute par l'image du feu et s'achève par celle d'un noyé (cf. « *Pour vivre ici* »), quand le feu (image de vie) engendre ainsi une image de mort, il est évident que le poète exprime le désespoir qui est au bout de l'incendie, du feu de joie surréaliste. L'image positive initiale est brusquement coupée par une image terrible d'étouffement et d'ennui. C'est là ce qui donne à ce bref poème, l'un des premiers qu'Eluard ait écrits, son caractère tragique.

Mais il arrive, inversement, que le choc d'images opposées exprime la joie. Telle cette vision paroxystique :

*Ses rêves en pleine lumière
Font s'évaporer les soleils.*

Eluard, malgré son caractère inactif, a montré tout au long de sa vie une étonnante puissance de renouvellement. Malgré l'épreuve, le deuil, la solitude, il est toujours prêt à recommencer la vie : il semble doué de jeunesse éternelle. Cette ressource, ces redressements spectaculaires, il les exprime dans sa poésie par des rapprochements presque vertigineux d'images. Tel cet étonnant raccourci : « *Rocher de fardeaux et d'épaules* » où le sentiment du poids et le mouvement du redressement sont donnés simultanément.

Ou encore ce vers où se conjoignent l'accablement et le pur courage :

Ce fardeau de pluie sur l'eau de ton front.

Quel dynamisme de l'espoir et de l'énergie vitale dans cette brève affirmation : « *L'herbe soulève la neige* » ou dans ce vers : « *Ta chevelure d'oranges dans le vide du monde* » !

On le sait du reste, le feu ne brille jamais si bien que dans les ténèbres, et la vie semble se concentrer, se durcir aux approches de la mort. Les contraires se valorisent l'un par l'autre, et c'est en frôlant le néant qu'Eluard réussit à révéler l'être.

*pénétrer par l'image,
l'étoffe des choses.*

L'un des traits les plus frappants des poètes actuels est leur besoin de participer aux essences, de se faire arbre, feu ou lac, d'en pénétrer et d'en exprimer la substance concrète. Henri Michaux s'est fait ainsi poète de l'eau, charmeur d'eau, Francis Ponge apprivoise les objets les plus divers, essayant de s'envelopper de leur essence, Saint John Perse rend présente la poésie de la mer, des vents, des sables et de la neige... Paul Eluard s'est efforcé, lui aussi, de pénétrer par l'image l'étoffe des choses. Ce sont là des images dépourvues de valeur positive ou négative, des images neutres dont l'objet n'est que de faire ressentir l'intimité d'une substance. Il faut ajouter que le sens tactile, particulièrement développé chez lui, le rend sensible au grain, au velouté, à la résistance ou à la mollesse d'un épiderme. C'est ainsi qu'il a pu sentir l'eau « comme une peau » et voir le poisson s'y avancer « comme un doigt dans un gant ». Mais les pétales d'une fleur présentent aussi une peau subtile : « Fleur odorante peau intérieure ». Et qu'est-ce qu'un miroir sinon une surface sensible : « sous la peau du miroir bat le cœur de la lampe ». Les étoffes, les chevelures, la moire des plumes et des ailes sont encore l'objet de mainte rêverie. La soie et le satin sont ressentis avec leur ambivalence de pureté et de froideur :

*Vierge en satin...
... aube de soie où végète le froid...
... la douleur qui te déchire
Comme une épée dans un rideau de soie...
L'herbe... douce comme un fil de soie, etc.*

Et c'est encore par des images tactiles que le poète exprime les sentiments et les sensations de la tendresse :

*Sous les paupières dans les chevelures
Je berce celles qui pensent à moi.
Une émotion légère comme le poil*

Quel contact intime avec les forces secrètes d'un paysage lui a suggéré un vers comme celui-ci :

Le soir traînait des hirondelles.

Et quel rêveur de rivière ne reconnaîtra l'exactitude des deux images suivantes où le courant rapide de l'eau rappelle la moire d'un muscle ou le frisson d'un nerf :

*Prise à la taille à tous les muscles de rivière.
Je tiens le flot de la rivière comme un violon*

C'est tout spécialement dans *Blason des Fleurs et des Fruits* composé tel un délassement pendant les années d'Occupation qu'Eluard donne libre cours à cette pente de son imagination. Ingénieuses, parfois trop ingénieuses, ses images tendent à nous donner à

savourer l'essence de la rose, du coing ou de la groseillé... Retenons pour leur pénétration, les définitions du citron « porteur de plâtre et d'encre », du colchique « veilleuse nacrée », du lilas « lèvres multipliées », de la glycine « robe de fumée » et du bouleau :

*C'est le bouleau la coquille
Et les roues fusées en ailes*

Mais ici on rencontre les limites d'une imagerie qui tournerait vite au procédé. Par une chute assez vertigineuse, Eluard rejoint la préciosité et la Guirlande de Julie. Ce qui était spontanéité, découverte ingénue de la merveille se durcit un peu en système et laisse trop paraître le savoir-faire de l'artisan et la coquetterie de l'artiste. Il arrive au poète de se laisser aller à « faire joli » et à sophistiquer ses impressions : « les vagues dont les barques sont les amendes », ou encore cette trop précieuse image : « un éventail rit aux éclats », ou bien ces charmantes trouvailles (qui sentent un peu la trouvaille) : « un bijou ciselé de rires ; j'entends les herbes de ton rire ; un rire aux cheveux de cytise ». Mais faisons grâce à cette dernière image : elle est trop jolie pour qu'on lui tienne rigueur.

Eluard qui s'est exercé dès 1920 dans sa revue *Pro-verbe* a voulu inventer un idiome personnel, quelque chose à la fois de primitif et de savant qui rappelle par certains côtés le langage cinématographique. C'est un style elliptique, allusif, où l'image succède à l'image sans moyen terme et sans explication. Le film mental n'est ni réfléchi ni rationalisé : il faut passivement se laisser faire par les images. Des poèmes, réputés difficiles, se révèlent alors d'une facilité, d'une naïveté désarmantes. Grâce à la vélocité extrême des associations les images ne laissent saisir que leur fantôme onirique ; on capte leur résonance plus qu'on ne considère l'objet : on n'a guère le temps de le considérer. Mais quand le poète murmure sans s'y arrêter, sans la moindre virgule : le vent, la feuille et l'aile, il circule quelque chose d'aérien, un mouvement ascensionnel s'esquisse : on comprend exactement comme on « comprend » la musique. Et quand il invite à fuir « à travers le paysage parmi les branches de fumée et tous les fruits du vent », comment ne pas sentir passer une fraîche ventée printanière qui enveloppe et enlève l'âme comme Borée enlevait Orytie ? La vitesse du poète est prodigieuse. Mais prodigieuse est aussi la vitesse des associations et des correspondances qui s'éveillent en nous, plus prodigieuses assurément que la vitesse des idées dans l'esprit. Nul contrôle. Une totale licence, une libération mentale qui enchantent des consciences comme les nôtres, rivées aux habitudes et aux servitudes de la logique quotidienne. La poésie d'Eluard, en suspendant toutes les règles, est vraiment, et au sens le plus strict, une fête pour l'esprit. Comme toute fête elle est un retour de vitalité, un ressourcement, une vacance féconde. Et comment pourrait-on vivre s'il n'y avait jamais ni vacance ni fête ?

Jean ONIMUS.

notes de Lecture

L'HOMME SÉPARÉ

de Jacques CHARPENTREAU

C'est Jacques Charpentreau lui-même qui le reconnaît, dans un autre livre, il est vrai, que celui que nous considérons — puisqu'il s'agit de *La Culture populaire en France* publié aux Editions Ouvrières en collaboration avec René Kaës — « on ne s'est jamais tant réclamé de la culture, « populaire » ou non. Il n'est pas un homme d'Etat qui ne l'évoque dans ses discours. L'historien, le critique d'art, le biologiste, l'athlète, le sociologue, le politicien, le militant syndicaliste, le bon patron et bien d'autres en parlent à l'occasion ».

Etant donné la fréquence des ouvrages et des articles sur « l'action culturelle », « le développement culturel », « l'animation culturelle » etc., ceux ou celles qu'indisposent les « tartes à la crème » éprouvent quelques réticences à ouvrir un nouveau livre sur ces thèmes fameux.

Pourtant quand on a été lecteur de la revue « Affrontements » qu'a dirigée et à laquelle a dû renoncer — hélas ! — Jacques Charpentreau, il est difficile de résister à lire son plaidoyer pour l'action culturelle. (1) Je n'ai donc pas résisté.

Jacques Charpentreau a su me *capter* et me *provoquer*.

Me provoquer. En effet, Jacques Charpentreau ne parle pas de la culture comme en parlent trop souvent, bien d'autres. Il n'en traite ni avec la moue un tantinet sceptique, condescendante et suffisante de Guermantes ; Jacques Charpentreau n'est pas un homme de salon. Il ne l'analyse pas, non plus, avec la sérénité soi-disant objectiviste et, souvent, insipide dont savent se draper les savants sociologues.

Cet auteur a été militant de « culture populaire » ; il le demeure. L'action culturelle est pour lui un *engagement* ; sa nécessité et sa justification découlent d'une double source :

— d'abord, son souci culturel dérive d'une *foi* ; ou plutôt d'un grand *rêve*, d'une *utopie*. Jacques Charpentreau aime Condorcet ; il croit à la Révolution française, de toute son âme. Il n'hésite donc pas sur le but de l'action culturelle : « c'est la liberté de l'homme ». Il n'hésite pas davantage sur son aliment : le « rêve cohérent (le mythe) qui inspira toute la Révolution française ». C'est de ce rêve que l'action culturelle est « manifestement héritière ». Jacques Charpentreau a de tels accents lorsqu'il parle de la Révolution qu'il donnerait mauvaise conscience à ceux que Condorcet ne parvient plus à convaincre ni à séduire puisqu'ils s'adonnent à Pascal ;

— ensuite, le souci culturel de l'auteur provient d'une situation dramatique : la « frustration culturelle » des travailleurs. Bien sûr, on peut regretter que Jacques Charpentreau ne prenne pas soin de définir avec plus de précision cette catégorie de « travailleur qui est moins claire que naguère, il n'empêche que du fait qu'il choisit de considérer que « l'homme séparé » c'est d'abord, le « travailleur », c'est-à-dire l'ouvrier, ou le paysan, résulte toute une conception de l'action culturelle. Pour la caractériser, il suffit de remarquer qu'elle vise un but plus profond et un horizon plus large que ceux qu'on lui attribue couramment.

D'une part, l'action culturelle ne saurait — dans cette perspective — se contenter de diffuser « les œuvres de l'art et de l'esprit » selon une définition d'André Malraux contre laquelle s'insurge Jacques Charpentreau, non sans réduire à l'excès — ce nous semble — la conception de celui-là. Pour lui, l'action culturelle tend à mettre tous les hommes et, en premier lieu, les travailleurs, *en état de création*. Dès lors, il peut remarquer que « le travail et la culture ont toujours partie liée au cœur de l'homme » et il peut refuser le dilemme « civilisation du travail » ou « civilisation des loisirs ». Hors de celle-là, point de culture pour les travailleurs, pense-t-il, avec raison.

D'autre part, l'action culturelle ne saurait être limitée à un secteur. La culture est un bloc. Il n'y a pas de culture sans participation. La participation est un tout. « Une participation culturelle plus grande, écrit-il, risque d'être une duperie si l'on entend par là, comme c'est trop souvent le cas, une consommation culturelle accrue sans qu'il y ait participation réelle dans les grandes options politiques... Le sens de l'action culturelle c'est d'abord la remise en cause d'un système ».

Finalement, l'intention fondamentale qui fonde l'approche de l'action culturelle que propose Jacques Charpentreau réside, probablement, dans une citation de Jean Guehenno dont il est notable qu'elle revienne deux fois au fil de ces pages : « Changer la vie, écrit Guehenno, c'est un mot, un vœu de Marx, mais aussi de Rimbaud. Je ne suis pas parvenu à choisir entre ces maîtres et à quitter l'un pour l'autre, et j'ai trop mêlé la poésie et la réalité, et je suis à moi-même suspect ». Parce qu'il est également poète, Jacques Charpentreau ressent, peut-être, la tentation de Jean Guehenno. Il désirerait ne pas choisir. Mais parce qu'il veut être fidèle à lui-même, à la tradition dont il se sent héritier, Jacques Charpentreau voudrait choisir quand

même, pourvu qu'il ne s'agisse pas d'« un choix simplificateur ». Il suit Marx pour que tous les hommes deviennent Rimbaud ou que Rimbaud existe pour tous les hommes. Le débat, qui est au fond du livre parce qu'il est au fond de l'auteur, est captivant ; il est aussi provocant.

En effet, une fois qu'on est entré dans les perspectives de l'auteur et qu'on a comme l'impression qu'il est moins assuré qu'il n'y paraît, on a envie sinon d'entamer avec lui la controverse, du moins de le mettre à la question pour l'obliger à justifier pleinement son parti-pris. De ce point de vue et pour ne retenir que les difficultés les plus significatives — à notre avis — d'une philosophie de « l'action culturelle », il prend envie de poser à Jacques Charpentreau — et à bien d'autres, car l'intérêt de ce livre est d'exprimer tout un courant de l'action culturelle — trois questions.

Les voici :

1) En premier lieu, les finalités de l'action culturelle telles que les dégage Jacques Charpentreau, ne sont-elles pas contradictoires avec la revendication d'une « politique culturelle » patronnée et financée par l'Etat ? Jacques Charpentreau nous dit, en effet, que « l'action culturelle veut inquiéter les repus et les satisfaits. Non pas exorciser les problèmes mais les crever devant tout le monde ». Cela est d'ailleurs la philosophie même des Maisons de la Culture. Mais, l'Etat, sauf par accident, ce qui est peut-être le cas actuellement, peut-il encourager les professeurs d'inquiétude ? L'Etat par essence, n'est-il pas l'anti-Socrate ? La civilisation même, n'est-elle pas anti-culturelle si la culture commence avec l'inquiétude, ce que nous croyons ? Du coup, toute politique culturelle n'est-elle pas vouée à la mauvaise foi ? Jacques Charpentreau ne pose pas ce problème ; il ne peut l'éluider.

2) En second lieu, n'y a-t-il pas quelque danger à laisser entendre — je sais bien que ce n'est pas la pensée de Jacques Charpentreau mais à certaines pages, j'ai eu l'impression que l'expression le laissait

penser — que le problème essentiel est un problème de participation démocratique à la gestion des moyens culturels ? Le problème des rapports du créateur avec le peuple est simple si le peuple que l'on vise est le Peuple de Jules Michelet. Mais si le peuple c'est la foule des hommes de tous les jours, des hommes quelconques, des petits-bourgeois que secrète toute société industrielle, est-ce aussi simple ? A considérer, le mépris de quelques animateurs de Maisons de Culture pour les hommes tels qu'ils sont, on se prend à imaginer qu'en l'espèce la démocratie ne résoudra rien. Jacques Charpentreau le sait. Il faudra qu'il nous éclaire davantage sur ce point.

3) Enfin, quelle est la signification de la société de consommation par rapport à l'action culturelle ? Sur ce point, et je ne l'en blâmerai pas, Jacques Charpentreau m'a paru hésitant. Bien sûr, il est féroce — il faut être féroce — pour cette société que le profit rend mauvaise. Pourtant, implicitement, dans certaines pages, on a l'impression qu'il comptabilise quelque bénéfice à son crédit. Evidemment, nous rencontrons ici un débat formidable : y a-t-il une alternative au capitalisme ? Nous ne le soulèverons pas. Nous nous contenterons de remarquer que, quelle que soit l'option, la société de consommation est un destin. Plutôt que le récuser, il faut lui inventer un sens. Ce pourrait être un des buts de l'action culturelle.

Pour ma part, en lisant ce livre j'ai eu le sentiment, que ce qui manquait le plus, aujourd'hui, aux militants, intellectuels, animateurs et citoyens c'était une « philosophie de la consommation ».

Les utopistes qui l'ont célébrée sont rares. Jacques Charpentreau ne m'a pas convaincu de relire Condorcet — non, décidément, je crois Pascal plus lucide — Mais il me donne une formidable envie de déchiffrer Rabelais. Pour un livre relatif à l'action culturelle, ce n'est pas un résultat négligeable.

René PUCHEU.

(1) *L'homme séparé* - Justification de l'action culturelle, de Jacques Charpentreau. (Editions Ouvrières).

• LES PAYSANS DANS LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE

de Marcel FAURE

« L'agriculteur a peur de n'être pas compris. Ses interlocuteurs lui parlent avec des images ou des préjugés du XIX^e siècle et du début du XX^e siècle. Parce qu'il est un homme nouveau, il ne les comprend pas ou du moins saisit mal les propos qu'on lui tient. Il a souvent l'impression qu'on lui parle du passé, alors que lui pense de plus en plus en fonction de l'avenir ». Cette angoisse de l'agriculteur éclairé d'aujourd'hui, Marcel Faure la décrit au terme de son ouvrage sur « les paysans dans la société française » (1). Après nous avoir montré comment, au fil des ans, au fil des siècles, les paysans ont cherché à s'insérer dans la nation, à devenir des citoyens à part entière, après de longs efforts, alors que le but pouvait paraître atteint, voici que l'angoisse demeure, que l'incertitude subsiste : la société moderne accepte-t-elle vraiment d'intégrer l'agriculture ? Comment le paysan s'insérerait-il dans le courant de transformation de cette société ?

Marcel Faure fait, pour sa part, un pari optimiste sur la volonté révolutionnaire du monde paysan. Il a

assisté de trop près, il a participé trop activement lui-même à l'émancipation d'une génération paysanne, celle de ceux qu'on appelle « les Jeunes Agriculteurs » — même s'ils ont atteint aujourd'hui la quarantaine et ont des cheveux blancs — pour ne pas croire à cette volonté. Trop d'événements se sont réalisés, trop de réformes sont maintenant inscrites dans l'histoire agricole de ces dernières années pour qu'on puisse en douter. Des analyses comme celle que vient de faire M. Yves Tavernier sur le comportement du syndicalisme paysan sous la V^e République (2) confirment cette appréciation. On pense, bien sûr, aux SAFER, aux groupements d'exploitation en commun, aux réformes de structure... Ce n'est peut-être pas le plus important. Ce qui l'est davantage, c'est bien le changement opéré dans les esprits de maints agriculteurs, une façon de concevoir leur avenir solidairement, l'acceptation, pour mieux les maîtriser, des lois de la croissance économique, une volonté de placer l'homme au-dessus des techniques sans renoncer à leur efficacité, une re-

cherche d'un dialogue avec les autres catégories sociales et spécialement avec les ouvriers, un appétit de culture.

On a reproché à Marcel Faure d'avoir fait la part trop belle aux animateurs de cette génération. C'est un fait qu'il consacre aux années récentes, les plus longs développements dans un ouvrage qui débute avec les tribus gauloises. Mais si les faits et gestes des paysans contemporains méritent de retenir davantage l'attention, c'est bien parce qu'à notre époque tout est remis en question par le progrès technique. En outre, l'agriculture n'est pas seule à bouger. Dans le même temps, l'expansion économique générale sollicite la main-d'œuvre paysanne. L'usine d'un côté, le tracteur de l'autre poussent à la transformation de l'agriculture. Dans ces conditions, on se trouve en présence d'une situation historique exceptionnelle.

Les hommes cependant, selon une expression chère à Marcel Faure, « fabriquent l'histoire ». L'amélioration de la condition des paysans, leur ouverture aux aspirations contemporaines ne sont pas le pur produit de la mécanisation. Ce n'est pas la motorisation qui façonne seule l'avenir rural, mais les hommes et les structures qu'ils se donnent ou qu'ils subissent. L'une des leçons qui se dégagent des analyses de Marcel Faure est justement le poids de ces structures dans le monde paysan. Les unes freinent l'évolution. C'est par exemple l'absence de formation générale et professionnelle de tant de jeunes, absence qui ne tient pas qu'au manque d'intérêt manifesté par certains parents... On a vu aussi comment certains notables ont retardé la promotion des paysans, en monopolisant leur représentation (même si leurs intentions étaient bonnes parfois). Marcel Faure explique aussi l'insuccès relatif des courants marxistes à la campagne par le fait que leurs

propagandistes y ont plaqué leur doctrine, sans associer les forces vives de ce milieu à leur action et à leurs réflexions.

Au sein du monde paysan, malheureusement, les forces de progrès organisées ne sont pas majoritaires. Marcel Faure ne le souligne pas assez, mettant tout normalement l'accent sur les aspirations des éléments les plus conscients. En outre, ceux-ci n'ont pas tous la même conception de leur avenir. Plusieurs écoles de pensée s'affrontent. Certains préconisent une agriculture de groupe communautariste, idéalement plus séduisante, mais qui n'a pas encore vraiment fait ses preuves sur une grande échelle. D'autres, prenant acte du caractère plus ou moins capitaliste du monde actuel, cherchent à l'humaniser, à le socialiser.

L'incertitude actuelle qui pèse sur la destinée du monde agricole tient peut-être à autre chose de plus important qu'à ces affrontements de tendance. C'est l'impossibilité grandissante devant laquelle se trouvent les agriculteurs de résoudre, à eux seuls, leurs problèmes économiques, civiques et culturels. « C'est, en définitive, de la perméabilité de la société française moderne, de sa capacité d'accepter et de comprendre une agriculture moderne que dépendent la place et le dynamisme des paysans dans la société contemporaine » écrit à juste titre Marcel Faure. La constatation vaut aussi pour la place dans le concert des nations des pays sous-développés à population agricole dominante. C'est l'un des meilleurs chapitres de l'ouvrage.

Michel CUPERLY.

(1) Armand Colin. Collection U — Série politique dirigée par Alfred Grosser.

(2) Revue Française de Science politique - PUF - Volume XVI, n° 5 - Octobre 1966.

● CHINE-URSS : LE CONFLIT

de François FEJTO

Depuis 1960, une abondante et intéressante littérature sur le conflit sino-soviétique a été publiée aux Etats-Unis et en Grande-Bretagne. En France, par contre, pour expliquer ce conflit et en approfondir les données, il a fallu attendre cette année. Nous disposons maintenant de plusieurs ouvrages qui, malheureusement, offrent très souvent le défaut d'études partisans écrites en majorité par des auteurs favorables au point de vue chinois et n'ayant avec la réalité des faits et avec l'analyse sérieuse du « grand schisme » que des relations somme toute assez vagues et lointaines.

Tel n'est pas le cas pour l'ouvrage de François Fejtö qui, dans les deux tomes de son « Chine-URSS » (1), nous donne un exposé détaillé, année par année, du développement et de l'élargissement du conflit entre les deux Etats et les deux partis. On peut reprocher, certes, à Fejtö de vouloir à toute force juger chaque argument avancé tantôt par Pékin, tantôt par Moscou. Il est trop tôt encore pour savoir qui a, dans tel cas déterminé, eu raison et qui a eu tort. Le départ des experts soviétiques de Chine Populaire, pour prendre un exemple, est encore trop entouré de secret pour qu'un verdict moral puisse être prononcé.

Il n'en reste pas moins que l'ouvrage de François Fejtö est désormais nécessaire à tous ceux qui veulent comprendre ou essayer de comprendre ce qui s'est passé. Il est indispensable à tous ceux qui

veulent bien connaître les faits qui, pour une large part, expliquent la « grande révolution culturelle prolétarienne » qui déchire le parti communiste chinois.

A ce titre, je dirai même que l'ouvrage de Fejtö, mieux que les études des Américains Zagoria ou Griffith ou que l'excellent « Mao contre Khrouchtchev » de l'Anglais Floyd, met enfin l'accent sur ce qui donne au conflit sino-soviétique sa vraie dimension : la relation étroite — dialectique, diraient les marxistes — entre les raisons objectives du « schisme » et ses raisons idéologiques et affectives.

Là où les analystes américains et britanniques se sont contentés de vouloir « démystifier » l'aspect idéologique du conflit, Fejtö intervient pour montrer l'importance de cette « mystification » de la conscience, tant à Moscou qu'à Pékin. On ne dira jamais assez combien la lutte pour le pouvoir menée par le parti communiste chinois de 1927 à 1949 l'a finalement différencié du parti soviétique au point que désormais l'opposition des deux idéologies est devenue fondamentale et ne peut être séparée de l'opposition des deux Etats.

L'expérience de 1949 à nos jours n'a fait que confirmer ces deux oppositions comme le montre Fejtö. Il ne s'agit pas pour nous de savoir qui porte la respon-

(1) « Chine - U.R.S.S. » par François Fejtö - 2 volumes - Editions Plon.

sabilité du conflit. Nous sommes davantage intéressés, aujourd'hui, par ce que le conflit nous révèle des rapports véritables entre Etats et partis communistes afin de mieux comprendre notre époque et de nous débarrasser de certaines — je ne trouve pas d'autres mots — « naïvetés ».

Or, l'histoire, quand elle est traitée avec le sérieux et avec cette passion pour les faits qui sont la marque de l'ouvrage de Fejtö, est la pire ennemie de la « naïveté ». Lorsque Fejtö, par exemple, traite des négociations soviéto-américaines ou de la politique extérieure de la Chine, le simple rappel des faits permet de dissiper bien des illusions et des mythologies.

On se sent un peu gêné, à l'issue d'un ouvrage qui veut être la relation fidèle de l'histoire des rapports Pékin-Moscou depuis 1949, d'exprimer un regret : celui de ne pas disposer d'un chapitre sur la guerre du Vietnam qui, depuis février 1965, a porté à son paroxysme le conflit. L'entrevue Mao-Kossyguine de février 1965 a pourtant ouvert une nouvelle étape dans les rap-

ports entre les deux pays et il est même possible que cette date ait marqué le début d'une grave crise au sein du parti chinois.

Par ailleurs, l'ouvrage de François Fejtö contient des pages qui offrent la meilleure reconstitution à ce jour d'événements comme la conférence internationale des partis communistes de novembre 1960. Cette conférence, on le sait, marqua l'ultime tentative des Soviétiques et des Chinois de placer leurs rapports sur une base de compromis. On en connaissait peu ou prou le déroulement grâce à des « indiscretions », mais Fejtö est le premier à nous en donner un récit vivant et parfaitement clair. Le lecteur français sera intéressé particulièrement par le rôle que joua Maurice Thorez dans cette circonstance et il comprendra mieux pour quelles raisons aujourd'hui le parti communiste français tente à nouveau de jouer un rôle de premier plan dans la convocation de nouvelles assises communistes qui permettraient de recréer au moins un semblant d'unité autour de Moscou.

Emile GUIKOVATY.

• UN PRÉSIDENT, POUR QUOI FAIRE ?

de Pierre AVRIL

Dans son second ouvrage, préfacé par Georges Vedel, Pierre Avril entreprend de tracer les lignes de force d'un véritable régime présidentiel. Seul susceptible d'assumer en France une démocratie réelle et durable, le régime présidentiel tel que le définit l'auteur est loin de la « magistrature souveraine et irresponsable que nous connaissons présentement » : il doit atteindre des objectifs bien précis, qui font l'objet de la seconde partie du livre. Auparavant, Pierre Avril dresse un inventaire des diverses approches — juridique, structurelle, « fonctionnelle » — susceptibles de faire apparaître au mieux les problèmes institutionnels. « Le problème institutionnel revient à rechercher quel ensemble complexe pourra assurer simultanément une direction et son contrôle grâce à une représentation qui l'influence et la stimule ». La France, depuis un siècle et demi, oscille à son sens entre deux pôles, la prépondérance de l'autorité — qui risque de se soustraire à l'influence de la représentation nationale — et la prépondérance de cette représentation — qui, par une emprise trop forte sur l'appareil de direction peut rendre tout choix impossible et ne lui imprimer que des mouvements contradictoires. Sous la V^e République, l'autorité de l'exécutif est outrancièrement valorisée et les relations avec la base rompues ; « le transformateur est généralement débranché ».

Le régime actuel ne répond pas à la définition des « bonnes institutions » qui sont celles qui assurent entre une société et l'Etat une communication régulière et vigoureuse, sans « passages à vide ». A quelles conditions doivent donc satisfaire de bonnes institutions sur le plan des principes et du fonctionnement ? L'auteur étudie les objectifs à atteindre et les moyens d'y parvenir. Trois objectifs restent prioritaires : la stabilité, l'efficacité, l'équilibre.

C'est en régime présidentiel que la stabilité s'obtient le plus aisément, malgré les objections souvent présentées sur les possibilités de blocage du système ; si l'on veut que le régime soit plus efficace, deux réformes sont souhaitables : il faut « faire coïncider la durée du mandat présidentiel et de la législature », ce qui devrait éviter des majorités dissemblables et, d'autre part, il faut supprimer l'incompatibilité entre le mandat parlementaire et les fonctions ministérielles. Cela

afin d'éviter la « technocratie » et d'accroître la collaboration du Président avec les Assemblées.

En revanche, la dissolution, qui permet de porter les conflits devant le corps électoral, semble se révéler illusoire en régime de partis multiples : « Elle n'évite d'être inopérante qu'en prenant le caractère d'un appel au peuple contre le Parlement et les forces politiques organisées. Echec ou brimade, la procédure paraît difficilement répondre aux espoirs mis en elle comme solution du problème politique français ».

Quant à l'équilibre, on doit le rechercher dans l'agencement pratique des pouvoirs et de leurs rapports ; les mécanismes de régulation apparaissent d'autant plus nécessaires que l'on a « renforcé le moteur ». En ce sens, un rôle d'arbitre doit être réservé au Sénat, « seul organe politiquement permanent de l'Etat » et qui deviendrait alors une sorte de « parachute de secours ».

Les facteurs analysés ne sont ni indépendants les uns des autres, ni statiques : on peut difficilement concevoir un Etat comme une machine, c'est plutôt d'un organisme vivant qu'il faudrait parler. C'est pourquoi « l'entreprise de réforme constitutionnelle devra se présenter comme une greffe destinée à revitaliser et à rectifier la tradition républicaine ». Pierre Avril conclut sur le conseil de Georges Kennan : « Nous devons être des jardiniers et non des mécaniciens ».

L'ouvrage est agréable à lire et l'auteur y précise avec clarté des idées répandues dans divers groupes de la « gauche moderne » ; il y ajoute des éléments nouveaux dans la mesure où il considère la multiplicité des partis comme une donnée durable de la vie politique française — ce qui n'est pas la conviction profonde de la plupart des tenants de cette gauche présidentialiste —. Mais au terme de la lecture on peut légitimement s'interroger sur les chances d'existence d'un tel régime, compte tenu de la « tradition républicaine » fortement ancrée en France. On peut cependant espérer que des travaux de ce genre, effectués dans le cadre de clubs, permettront de revivifier la pensée de groupements politiques plus larges et l'infléchiront dans un sens résolument moderne.

Janine MOSSUZ.

Un Président pour quoi faire ? de Pierre Avril - Editions du Seuil - Collection Club Jean Moulin.

Puissances et impuissances de la poésie

par Etienne BORNE

DE l'époque que nous vivons on peut dire avec autant de raisons d'un côté ou de l'autre qu'elle est la moins ou la plus poétique qui soit. Temps caractérisés par une carence de poésie; nos sciences et nos techniques nous révèlent un monde exactement dénaturé et fondamentalement prosaïque où l'être se dissout en relations; nos arts et nos philosophies poursuivent une entreprise trop bien nommée structuraliste, et qui est animée d'une indifférence hostile au contenu, à l'événement, au singulier pour ne retenir que l'organisation abstraite des ensembles, structures susceptibles de multiples transpositions et combinaisons, la forme assez souple et subtile pour ne pas se figer en figure (car il y a encore trop de poésie dans la géométrie) étant à elle-même sa propre signification; nos politiques et nos religions entendent bien trouver efficacité et vérité par le décapage d'une radicale démythification, et la guerre inexpiable qu'elles ont déclarée aux utopies ou aux mythologies, pour ne laisser subsister là que le projet prospectif et ici que la foi nue, veut en réalité la mort de cette poésie qui dans les anciennes politiques et les vieilles religions ne privait pas d'une nourriture, il est vrai, dérisoirement sensible, l'imagination et le cœur des hommes.

TEMPS dont le trait distinctif est aussi bien une sorte de surabondance et de surenchère poétique. A un moment où l'intelligence des habiles ou des demi-habiles, comme dirait Pascal, est en proie à un vertige d'abstraction qui entend, faisons écho aux maximes à la mode, formaliser tous les contenus, on assiste d'autre part à la montée croissante d'une marée d'images qui, par le moyen des publications illustrées, des écrans publics et privés, submerge l'esprit des masses et vise à maintenir chacun dans un état continué de surprise contemplative qui est à la fois un alibi à la vie réelle et une connaissance de l'existence dans ce qu'elle a d'immédiat et qui est son apparence: équivoque qui pourrait être une passable définition de la poésie en tant que telle. Et il ne serait pas difficile de montrer, on cite pêle-mêle sans ordre ni analyse, que le succès de la chanson, les mœurs qu'on dit frénétiques d'une certaine jeunesse, la diffusion de mystiques irrationnelles et d'un merveilleux pseudo-scientifique, la passion de la vitesse et d'un prompt dépaysement au moindre loisir, sont autant de moyens d'apporter à la vie moderne une certaine sorte de poésie qui, si vulgaire ou vulgarisée qu'elle soit, satisfait ou trompe un besoin humain qui pourrait être assez fondamental.

FAUT-IL comprendre alors que, par une accumulation de disgrâces, notre temps parce qu'en matière de poésie il a refusé l'authentique, se trouve envahi et comme possédé par le frelaté? Conclusion schématique et injuste. En réalité notre âge, réflexif et interrogatif, ne saurait s'abandonner sans examen critique à l'instinct ou à l'envoûtement poétiques, et la question est de savoir si, comme dans le mythe antique, à pencher la lampe de Psyché sur le visage jusqu'alors protégé par la nuit, on ne s'expose pas à ce qu'une goutte d'huile brûlante tombant sur son visage ne réveille et ne mette en fuite le mystérieux dormeur.

Jean Onimus a, non sans courage, affronté le péril et son dernier livre « La connaissance poétique » transmue à chaque page en culture une étonnante érudition et s'efforce, avec une sorte de somptuosité et de profusion bien accordées au sujet, de montrer que la poésie, bien que ou plutôt parce que le sensible et l'apparence sont son royaume, dévoile l'existence telle qu'elle est en elle-même et telle que nous la ferait méconnaître une raison conceptuelle qui étend sur toutes choses, anonymes et neutralisées, l'empire totalitaire de ses abstractions.

BIEN qu'il scintille de mille feux, proprement poétiques, le discours de Jean Onimus sur la poésie ne me paraît pas cependant complètement convaincant. D'une vision poétique du monde, je dirais volontiers, pour ma part, qu'elle est toujours susceptible, si on la met à l'inévitable épreuve de l'intelligence critique, de deux interprétations contradictoires, l'une nihiliste, l'autre mystique, car elle peut aussi bien, cette vision poétique, ne recueillir que l'éclat illusoire d'une apparence que pressentir dans cette apparence la métaphore d'un invisible, d'une absolution, d'une transcendance. Et l'angoisse que fait se lever dans le cœur de l'homme, jointe à la poésie la connaissance de la poésie vient de ce qu'elle nous propose comme à la fois la vanité d'un faux-semlant camouflant un non-sens, ou à travers l'énigme du verbe et de l'image la nécessité d'un sens dernier, total, absolu. Jean Onimus n'est pas tellement éloigné de cette philosophie de la poésie, puisque à la dernière page de son livre, et semble-t-il contre sa propre doctrine, il laisse la conclusion en suspens et prend congé de la poésie en la décrivant comme « un double sanglot où se confondent espérance et frustration... » Et en effet il n'est pas de métamorphose poétique de l'existence qui ne nous fasse, à la fois et en même temps, espérer le meilleur et craindre le pire. Lorsqu'un François Mauriac ou un Julien Green parlent religieusement de l'art et poétiquement de la religion, cette apologétique est inséparable d'une radicale contre-apologétique. On n'oublie pas que dans son mot fameux sur la religion comme opium du peuple, Marx, fidèle au génie iconoclaste du prophétisme juif, reproche à la religion, et elle ne s'en relèverait pas si c'était vrai, de n'être que poésie.

LA situation faite à la poésie dans le monde moderne n'est donc pas aussi négative qu'il semblait d'abord. L'homme d'aujourd'hui a raison de ne pas regretter une poésie qui le mariait païennement à la terre, dont la mythologie abusive a été définitivement vaincue par l'ascétisme libérateur de la raison conceptuelle. Notre lucidité critique, durement conquise, nous a appris à ne pas attendre de la poésie la révélation de l'être et la certitude du salut. Mais sur ce fond d'impuissance fondamentale, peuvent et doivent renaître les puissances de la poésie car le langage saura toujours trouver des ressources symboliques neuves pour exprimer l'ambiguïté de l'existence humaine suspendue entre le rien et le tout. Et c'est parce qu'elle n'avoue jamais le mot de l'énigme et qu'elle garde bien son secret que la poésie reste la poésie.